

SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2013

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Michel DEDERDING, M. Jean FONTAINE, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission conjointe des finances et gestion des immeubles locatifs et de l'administration, affaires économiques et communication élargie au Conseil municipal –
Séances des 8 janvier, 11 mars, 8 avril, 17 avril, 7 mai et 3 juin 2013
Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 - a) Télélancy SA
 - Vente des actions de Télélancy SA détenues par la Ville de Lancy (Fr. 5'390'000.--)
 - Création de la Fondation de droit privé Lancy médias et adoption des statuts **p. 810 Arrêté**
 - b) Fondation de droit privé Lancy médias – Désignation de quatre membres par le Conseil municipal **p. 814 Vote**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- 7) **Commission de l'aménagement du territoire**
Séance du 5 juin 2013 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
- a) Préavis au projet de plan localisé de quartier (PLQ) n°29885-543 de Surville **p. 815 Arrêté**
- b) Procédure d'achat de la parcelle n°1652, Rampe du Pont-Rouge-Surville, propriété des consorts Aubert **p. 821 Information**
- c) Projet de construction d'un centre sportif, culturel et administratif – d'un espace public – parkings souterrains à la route des Jeunes 24 à 32 (secteur PAV-Camembert) **p. 821 Information**
- d) Résolution du groupe MCG relative à la préservation des dernières zones villas de la Commune de Lancy **p. 822 Résolution**
- 8) **Résolution du groupe PDC relative au concept de plan directeur cantonal 2030 en lien avec les périmètres suivants : Pied du champignon et plateau de Saint-Georges** **p. 828 Résolution**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire**
Séance du 5 juin 2013 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
 Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire**
Séance du 5 juin 2013 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 10 juin 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
 Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy –
 Présentation du cahier des charges pour un mandat d'études
 parallèle (MEP) – Crédit d'investissement (Fr. 117'000.-) **p. 831 Arrêté**
- 11) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**
Séance du 10 juin 2013
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
- a) Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) -
- Transformation de la servitude personnelle d'usage d'un local à destination de salle de sport en servitude foncière **p. 837 Vote**
 - Autorisation d'emprunt pour financer les travaux de transformation du local **p. 838 Vote**
- b) Audition des représentants de la régie Edouard Brun SA –
 Gestion des immeubles communaux **p. 838 Information**
- c) Divers
- 12) **Résolution du groupe Socialiste concernant la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familiale de jour** **p. 839 Résolution**

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- 13) Commission de l'environnement et du développement durable –
Séance du 23 mai 2013 - Rapporteuse : Mme Luisa PENTZKE**
- a) Renaturation de l'Aire – Présentation du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) **p. 844** Information
 - b) Audition de la nouvelle déléguée à l'agenda 21, Mme Emily BRICHART **p. 845** Information
 - c) Création d'une place de jeux au square Clair-Matin **p. 846** Information
 - d) Présentation du système Mobility **p. 846** Information
 - e) Divers
- 14) Commission des travaux et constructions - Séance du 6 juin 2013 -
Rapporteur : M. Pierre MANCINO**
- a) Information immeuble chemin Tressy-Cordy 3 – Travaux de rénovation **p. 849** Information
 - b) Information sur les chantiers en cours **p. 850** Information
 - c) Divers
- 15) Propositions individuelles et questions** **p. 851**
- 16) Election du/de la vice-Président/e du Bureau du Conseil municipal** **p. 852**
- 17) Prestation de serment de Madame Corinne GACHET CREFFIELD (PDC)** **p. 853**
- 18) Questions du public** **Annexe**

M. MARTIGNANO : Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de l'administration, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, je vous souhaite la bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.

Avant d'entamer notre ordre du jour, permettez-moi une petite déclaration.

Lors de notre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la fonction de Président. Je remercie d'ailleurs particulièrement mon groupe de m'avoir choisi pour nous représenter. Je vous suis reconnaissant de la confiance témoignée et vous remercie chaleureusement. Je saurai me montrer digne de ce mandat.

Mon souhait est de pouvoir présider dans cet hémicycle les débats où la parole de chacun, des idées même divergentes sont respectées, en ayant toujours à l'esprit le principal objectif : l'intérêt général des Lancéennes et des Lancéens.

C'est pour cela que je compte sur votre appui et votre compréhension afin que je puisse mener à bien le fonctionnement de notre Conseil municipal.

Avant de conclure, je tiens à féliciter le Président sortant, M. Roger GOLAY, pour le travail qu'il a accompli dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

Séance ordinaire du 20 juin 2013**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. FAVRE : vous avez reçu sur vos places une résolution de notre groupe. Pourrait-on la rajouter au point 7) après la lettre d) ?

M. MARTIGNANO : personne ne s'opposant à cette modification, elle est acceptée.

M. MIZRAHI : il y a une deuxième résolution à ajouter que vous n'avez pas encore sur vos places. Les chefs de groupe l'ont reçue. Il s'agit d'une résolution sur la thématique des crèches. Je souhaiterais en discuter au point idoine.

M. MARTIGNANO : je vous propose de traiter cette résolution après le point 9) de notre ordre du jour.

M. PERRENOUD : j'aimerais savoir de quoi on parle, car nous n'avons pas reçu cette résolution. Je ne peux pas dire oui si je ne sais pas de quoi on parle. Pourrait-on en avoir une copie ?

M. MIZRAHI : je la lirai de toute façon au point idoine. Voulez-vous que je la lise maintenant ?

M. MARTIGNANO : j'ai donné ma copie à M. PERRENOUD. Personne ne s'opposant à cette modification, l'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteure.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : vous avez trouvé sur vos places le compte rendu de l'administration municipale de l'année 2012, dans lequel vous trouverez une foule de renseignements sur les activités de l'administration et du Conseil municipal qui ont ponctué cette année 2012. Pour répondre à une question fréquemment posée en Commission des finances, vous trouverez dès la page 76, le détail des subventions versées durant l'exercice 2012. Je vous en souhaite une excellente lecture.

Deuxième information : pour marquer la fête de la musique, je vous rappelle que divers concerts se dérouleront vendredi soir dans différents lieux proches de la place du 1^{er}-Août au Grand-Lancy, soit : sur la place avec un concert de la Musique de Lancy, dans l'église Notre-

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Dame-des-Grâces et sous tente dans la cour de l'église. Il est également prévu un concert de la Musique de Lancy le samedi à 11h00 sur la place des Ormeaux.

J'aimerais aussi vous rappeler les différentes manifestations organisées la semaine prochaine dans le cadre de la fête des écoles, en espérant vous rencontrer nombreux à cette occasion.

Et puisqu'on est à la veille de l'été, j'aimerais, au nom du Conseil administratif, vous souhaiter d'ores et déjà un très bel été et des vacances reposantes, en ayant peut-être le plaisir de vous revoir lors de la fête du 1^{er} août au parc Navazza.

M. RENEVEY : j'ai deux communications, une mauvaise et une bonne nouvelle. Commençons par la mauvaise.

Vous êtes au courant de la petite tempête que nous avons vécue tout à l'heure. Je vous annonce d'ores et déjà qu'une partie des vitres de la serre du parc Chuit ont été brisées ainsi que de nombreuses plantes et fleurs d'ornement. Suite à ces incidents, le service de l'environnement et des sports a été, ces dernières heures, sur la brèche. Il a en effet fallu déboucher quelques sacs d'eau pluviale car, à certains endroits, c'était tout bouché avec beaucoup d'eau dans certains axes de la commune. Donc, beaucoup de travail. Visiblement à l'heure actuelle, à part cette problématique de la serre, le reste a l'air d'être sous contrôle.

Pour la bonne nouvelle, je vous présente la distinction cantonale du développement durable que Lancy a obtenue concernant la politique des déchets et l'incitation au tri dans les différentes écoles de la commune.

J'aimerais ici remercier publiquement M. STÄMPFLI pour son travail puisque, comme vous le savez, de nombreuses manifestations et autres sont organisées avec les écoles de la commune, et le Canton de Genève a mis à l'honneur ces différentes actions de la Ville de Lancy.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS ET DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION ELARGIE AU CONSEIL MUNICIPAL

Séances des 8 janvier, 11 mars, 8 avril, 17 avril, 7 mai et 3 juin 2013 –
Rapporteur : M. Cedric ANNEN

- a) Télélancy SA
- Vente des actions de Télélancy SA détenues par la Ville de Lancy (Fr. 5'390'000.--)
 - Création de la Fondation de droit privé Lancy médias et adoption des statuts
- =====

M. ANNEN présente le sujet :

Séance du 8 janvier 2013

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Suite à la volonté du Conseil administratif de vendre les actions de Télélancy SA, une société spécialisée a été mandatée pour évaluer la valeur du télé-réseau. Sur trois sociétés contactées, seul Cablecom, actionnaire minoritaire, a montré son intérêt.

Si le souhait de maintenir la télévision locale, qui dépend de Télélancy SA, est confirmé, il faudra trouver une autre solution au niveau juridique afin de répondre aux normes de l'OFCOM et du financement de Lancy TV.

Lorsque le processus aura avancé, le Conseil municipal devra se prononcer et le valider.

S'en suit une discussion abordant les thèmes suivants :

- La position des autres communes
- La stratégie des négociations
- Les coûts de fonctionnement de Lancy TV (Fr. 450'000.-- par année)
- La discrétion durant les négociations
- La plus-value nette de la vente des actions

Séance du 11 mars 2013

M. Lance revient sur l'historique de ce dossier en introduction.

L'évaluation de Télélancy SA est terminée et sera présentée par M. Tischauser.

Mme Matthey-Doret est mandatée pour un avis de droit sur les différentes possibilités qui s'offrent pour créer une nouvelle structure juridique pour la gestion de Lancy TV, lequel est également présenté par son auteure.

Le Conseil administratif souhaite proposer au Conseil municipal d'ici le 30 juin une opération globale comprenant la vente des actions de Télélancy SA, ainsi que la constitution d'une nouvelle entité juridique.

M. Tischauser nous présente sa société et les méthodes d'évaluations (basées sur le nombre d'abonnés et le bénéfice opérationnel).

En utilisant ces deux méthodes, la fourchette d'évaluation se situe entre 9,2 et 9,8 millions pour le 100% du capital-actions de Télélancy SA.

Rapportée au 55% détenue par la ville, la valeur se monte entre Fr. 5,1 et 5,4 millions.

Mme Matthey-Doret procède à sa présentation et mentionne notamment les éléments suivants :

- L'indépendance de l'exploitation de Lancy TV par rapport à la Commune requise par la loi
- Les différentes entités juridiques possibles
- La solution préconisée est la fondation de droit privé
- Les statuts soumis au Conseil municipal, ainsi qu'à l'autorité de surveillance des fondations
- Les buts de la Fondation
- La possibilité de signer des contrats de prestations
- Les organes de la Fondation (Conseil, Bureau, Instance consultative)
- L'échéancier du processus
- L'exonération fiscale
- Le vote du Conseil municipal

S'en suit une discussion abordant les thèmes suivants :

- La diffusion sur le câble négociée avec Cablecom
- Les éléments inclus dans l'évaluation
- Le capital de dotation, constitué d'une partie du produit de la vente
- Les restrictions de l'OFCOM

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- L'implication impossible du Conseil municipal et du Conseil administratif pour assurer l'indépendance obligatoire
- Les autres entités juridiques
- Les modes de diffusion
- Le montant de la dotation
- La pérennité de la télévision locale
- L'impact du délai sur le prix
- Le projet de statuts à débattre

Un vote de principe sur la continuité du processus est accepté par la majorité et quelques abstentions.

Séance du 8 avril 2013

Un point sur la vente des actions est effectué par M. LANCE comprenant les informations suivantes :

- Les projets de contrats circulent entre les parties pour vérification et validation.
- La fourchette haute de l'évaluation est toujours d'actualité
- Le maintien d'un canal à titre indéterminé pour la diffusion de Lancy TV figure dans le contrat

La crainte d'une augmentation des abonnements Cablecom est évoquée.

Aucune clause d'exclusivité n'a été demandée par Cablecom.

Mme Matthey-Doret souligne que le montant des actions tient compte du fait que la télévision locale perdure. Les deux éléments sont donc liés.

Séance du 17 avril 2013

- Exonération fiscale

M. Lance signale que Mme Matthey-Doret a été informée la veille que l'Administration fiscale cantonale (AFC) validait le principe d'exonération fiscale de la future fondation.

- Examen et approbation des statuts de la fondation (Vote)

M. Lance rappelle que l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance a donné son accord, avec quelques remarques mineures, au projet de statuts de la Fondation Lancy médias.

Les articles des statuts sont passés intégralement en revue et amènent les réflexions suivantes :

- La législation sur la radio et la télévision s'applique quel que soit le mode de diffusion
- Les possibilités de synergies avec d'autres médias
- Les prescriptions liées aux placements
- Les contrats de prestations avec la Commune sont possibles
- La composition indépendante du Conseil de fondation
- La durée des mandats des membres
- La présence d'un membre de l'administration
- La rémunération des membres
- Le retour d'information de la Fondation
- Un mandat limité pour les réviseurs
- La création d'une instance consultative
- La non-politisation des membres

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- La nomination du président par le Conseil
- Les statuts tels qu'amendés sont adoptés par 16 voix pour et 2 abstentions

Séance du 7 mai 2013

Les statuts en deuxième lecture amènent quelques rectifications, soit :

- Désignation du Président par le Conseil administratif le premier exercice
- La Fondation sera dotée d'un montant de 2,5 millions
- Possibilité de nommer un membre de l'administration avec voix consultative
- Mandat maximum de 15 ans pour les membres
- Non utilisation du langage épïcène
- Mandat maximum de 6 ans pour les réviseurs
- Système d'amortissement approuvé par l'ACG
- Les statuts révisés sont adoptés à l'unanimité

Séance du 3 juin 2013

Les statuts révisés ont été approuvés par l'Autorité de surveillance.

Le prix minimum de la vente est de Fr. 5'390'000.-, + le fonds de roulement à déterminer ultérieurement.

Le contrat a été soumis à la direction générale d'UPC Cablecom qui a donné son aval.

Différentes précisions sont abordées.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. MIZRAHI : en ce qui concerne le groupe socialiste, nous allons soutenir cette proposition. Deux constats sont à la base de ce soutien. Le premier, c'est la situation du point de vue de la diffusion des programmes de télévision. Cette situation a beaucoup évolué depuis que le télé-réseau était en phase de construction, où cela a joué véritablement un rôle de service public parce qu'il n'y avait pas d'autres possibilités d'accéder aux programmes de télévision selon cette qualité-là. Aujourd'hui, on est dans une configuration un peu différente où la commune est présente sur un marché très concurrentiel, avec des sociétés qui se livrent à une concurrence de ce qu'on appelle le « triple play », c'est-à-dire télévision, internet et téléphonie. C'est vrai que, dans ce cadre-là, il apparaît difficile pour une commune de continuer à être présente dans un secteur qui ne fonctionne plus selon les paramètres d'un service public.

Par ailleurs, un autre élément était aussi important pour nous, c'est celui de l'emploi. C'est visiblement un problème assez conséquent quand on regarde la situation en Ville de Genève avec Naxoo, dont vous avez certainement entendu parler dans les médias. On n'est pas dans une situation comparable au niveau de la commune.

Le dernier élément, c'est celui de Lancy TV. On a lancé, il y a quelques années, cette télévision locale et là, cette production de programmes, de notre point de vue, correspond véritablement à une émission de service public au sens large, puisque on est aussi tout à fait conscient que cette production télévisuelle doit se faire en toute indépendance par rapport au pouvoir public. Pour nous la pérennité de ce projet de télévision locale est un élément important et grâce au travail qui a été fait en commission et par le Conseil administratif au niveau de la négociation, cette pérennité de la télévision locale peut être garantie dans des conditions qu'on estime tout à fait correctes, avec aussi une continuité de la diffusion sur le câble pour une durée illimitée et le fait que ce moyen de diffusion ne soit pas exclusif – on pourra, par exemple, voir la télévision locale sur internet. C'est dire si ces éléments-là nous semblent de nature à pérenniser cette télévision locale à laquelle nous tenons.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

On a aussi eu en commission des discussions assez poussées sur cette fondation, Lancy médias, que nous avons voulue comme une structure qui garantisse une véritable indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Je pense que nous avons réussi avec ces projets de statuts qui nous sont proposés.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste va soutenir cette proposition.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui (voir annexe).

M. LANCE : j'aimerais vous remercier pour ce vote unanime qui conclut une série de séances de commissions marquées par un excellent travail et des échanges fructueux, ce qui a conduit au vote d'aujourd'hui et qui va nous permettre d'avancer dans la vente des actions et la création de cette nouvelle fondation de droit privé.

b) Fondation de droit privé Lancy médias – Désignation de quatre membres par le Conseil municipal

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE indique que le Conseil administratif a évoqué plusieurs noms. Trois noms ont finalement été retenus :

- Mme Frédérique Reeb-Landry, directrice générale de Procter & Gamble
- M. Dominique Von Burg, ancien journaliste à la Tribune de Genève
- M. Laurent Moutinot, ancien Conseiller d'Etat et juriste.

La proposition consensuelle des chefs de groupe déclenche un débat animé, qui au terme d'une suspension de séance de dix minutes, se transforme en proposition consensuelle du Conseil municipal.

Au terme des débats, le Président procède aux votes.

La proposition de contacter des personnes et de présenter au Conseil municipal une liste comportant les noms de toutes celles qui auront accepté de se porter candidates est adoptée par 17 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le vote au Conseil municipal se fera à bulletin secret. Le Bureau décidera de la procédure à suivre.

M. MARTIGNANO : vous avez reçu avec l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal la procédure de vote à bulletin secret des personnes qu'on doit nommer pour la Fondation Lancy médias. Nous allons vous distribuer la liste de ces personnes avec un bulletin de vote. Nous vous demandons de retranscrire le nom des personnes que vous choisissez. Un dépouillement sera fait ensuite dans la salle d'à côté afin de vous donner les résultats du vote. Pour cela, je demande qu'un représentant par parti soit désigné comme scrutateur.

M. MATHIEU : pour les Verts, ce sera Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN.

M. FLURY : je me propose pour le MCG.

Mme FLOREY BARDET : pour l'UDC, ce sera M. PERRENOUD.

Mme VERGAIN : pour le PDC, ce sera Mme MARMY.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

M. ANNEN : pour le PLR, ce sera moi-même.

M. MIZRAHI : je me porte volontaire.

M. MARTIGNANO : à la suite de ce vote, nous interrompons la séance le temps du dépouillement et ensuite je vous ferai part des noms des personnes qui ont été élues.

Mme FLOREY BARDET : nous avons M. RAMSEYER en suspens sur notre liste et il a disparu de la liste. Pourrait-on en avoir le motif ?

M. LANCE : effectivement, M. RAMSEYER m'a indiqué qu'il renonçait à sa candidature pour différentes raisons, notamment par rapport à son emploi du temps et à une certaine « concurrence » entre Léman bleu et Lancy TV, ainsi que pour d'autres raisons que j'ignore, mais il m'a dit clairement qu'il devait renoncer.

La séance est suspendue durant 15 minutes.

M. MARTIGNANO : les personnes qui ont été désignées par le Conseil municipal comme représentantes à la Fondation Lancy médias sont :

- Mme Hélène De Freitas
- M. Pascal Schouwey
- M. Jean-Christophe Pastor
- M. Nicolas Rufener

L'assemblée applaudit.

c) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : pas de divers.

**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 juin 2013 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Préavis au projet de plan localisé de quartier (PLQ) n°29885-543 de Surville**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : trois séances d'information ont été faites à la commission durant l'élaboration de ce plan et rapportées au Conseil municipal. Voici la troisième étape de ce projet, celle du préavis de la commune.

Pour rappel :

- une partie des parcelles appartient à la Ville de Lancy, une autre à des propriétaires privés dont le nombre intéressé à construire a évolué, une troisième partie appartient à l'Etat de Genève
- une partie est en zone bois et forêts, une autre en zone de verdure

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- le concept du projet est celui d'un parc habité dans lequel sont prévus deux secteurs : un secteur de densité 1,2 et plus, un autre de densité maximale 0,4 qui permet de valoriser, comme prévu dans le plan directeur communal, l'aspect parc interquartiers
- dans l'ensemble, 80% de la surface sont prévus pour des logements et 20% pour des activités (env. 800 logements)
- un mandat d'études parallèle confié par les promoteurs a analysé l'aspect mobilité douce et l'aspect significatif de l'entrée du quartier : 2 bâtiments à l'architecture originale sont prévus, deux tours affectées à des activités
- une volonté de dédier à la mobilité douce la circulation à l'intérieur du parc
- une volonté de réduire l'impact du développement du quartier avec la suppression de la sortie sur le chemin de Surville, le réaménagement du carrefour Chancy - Vieux Chênes – Erables et l'aménagement d'un accès secondaire au parking
- l'élaboration d'une charte paysagère qui définit des principes d'aménagement, de cheminements, les traitements appropriés à ces derniers, leur largeur, l'éclairage...
- une volonté de libérer les rez-de-chaussée des immeubles qui sont prévus libres à 70% afin d'assurer une continuité visuelle sur le parc et induire des espaces de rencontre en prolongement de tout l'aménagement du parc dont la philosophie est plutôt propice à la rencontre
- le PLQ a été réalisé en tenant compte des servitudes existantes.

Les différents aspects soulevés lors de l'enquête publique concernent :

- *la mobilité* : à propos de la suppression de la sortie des voitures sur le chemin de Surville, or cette suppression évitera un point de conflit avec la route de Chancy
- *le bruit* : des mesures de protection seront prises lors des demandes définitives à propos des bâtiments en bordure de la route de Chancy
- *la distance de 30 m non respectée* pour deux bâtiments, mais le département a considéré que l'impact est minime en regard du développement de tout le quartier
- *le changement d'affectation des 2 tours*, porte d'entrée du quartier, dédiée aux activités et pour lesquelles une demande de flexibilité logements et/ou commerces est demandée, or un PLQ doit définir l'affectation d'une part, et la forme des bâtiments rend difficile la transformation pour du logement d'autre part
- *l'affectation du bâtiment sur la parcelle Aubert* à des activités d'intérêt public souhaitée par la commune et non commerciale comme l'indiquait le Département car moins compatible à propos d'un bâtiment intégré dans un parc

Lors de la discussion qui a suivi, il a été question :

- des entrées et sorties des parkings, des places visiteurs au nombre de 50 ainsi que des places Mobility prévues au nombre de 10
- de l'accès exclusif de la Mission de Chine qui se fera par le chemin de Surville
- de la non-nécessité d'une école, le DIP étant moins favorable à la construction de petites écoles, les enfants iront dans le quartier des Marbriers
- des cheminements et de leur revêtement stabilisé afin de permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite et pour les poussettes
- du phasage de construction : en 1^{er} quatre bâtiments perpendiculaires à la route de Chancy et les deux tours du mandat d'études parallèle
- de regret pour la non-affectation des rez-de-chaussée pour des logements
- d'intérêt pour des zones à prévoir pour des potagers, des espaces collectifs à l'intérieur du périmètre.

Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission donne un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier de Surville.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

M. PYTHON : quelle image bucolique présentée par ma pré-opinante ! mais Surville est un poumon de verdure que l'on va transformer en poumon d'acier et de béton.

Mesdames et Messieurs, préservons une qualité de vie et ne gâchons pas cette immense verdure.

Le groupe MCG refusera cet arrêté.

M. FAVRE : sans surprise, le groupe PDC acceptera cet arrêté et vous encourage à faire de même. Après plus de 25 ans de travail sur ce projet, on nous a présenté des constructions dans un parc, je pense que l'idée est excellente et cela permettra également un étapage des réalisations.

Cela va se faire sur environ 20 ans, la première partie le long de la route de Chancy, des gens souhaitent réaliser assez rapidement. Le reste sera à développer selon le bon vouloir des propriétaires et l'évolution du marché du logement à Genève.

J'aurais juste deux remarques concernant les bâtiments du secteur B. Les rez-de-chaussée ne sont pas habitables. Considérant qu'en zone de développement, il faut appliquer la loi Minergie, cela veut dire qu'un immeuble type Minergie peut augmenter sa surface au sol d'environ 10% du fait des contraintes liées à la verdure et aux arbres, cela ne peut se faire qu'en hauteur.

Nous aimerions que ceux qui souhaitent éventuellement profiter de ces 10% Minergie, pas forcément tous, utilisent les rez-de-chaussée et les rendent habitables pour un meilleur lien avec le sol. C'est une remarque qui sera apportée au procès-verbal, mais également concernant les deux tours. Dans les explications qui nous ont été fournies concernant les démarches pour la procédure d'acquisition de la propriété Aubert, les promoteurs achèteraient les droits à bâtir qui sont sur le parc Chuit, ce qui permettrait à la Commune d'acheter la propriété Aubert. Pour que ces gens aillent de l'avant avec leur projet, il faudrait qu'ils réalisent ces deux tours, mais vu le marché économique actuellement dans le domaine des surfaces commerciales disponibles dans le canton, celles-ci ne sont pas prêtes d'être construites.

Nous, ce que nous préconiserions, c'est qu'il y ait la possibilité de réaliser une partie de ces immeubles mi-logement mi-commercial. Il faudrait qu'une annotation soit portée dans ce plan directeur, ce n'est paraît-il pas possible, mais les choses évoluent – il n'y a qu'à voir le plan d'il y a 20 ans et celui qu'on voit maintenant, les choses évoluent quand même. Si l'on refuse cette possibilité, les gens ne vont pas démarrer, ne vont pas acheter les droits à bâtir de la commune et s'ils n'achètent pas les droits à bâtir, on aura de la peine à racheter la propriété Aubert.

Moi je pense qu'il faut bien réfléchir à cette opportunité et faire une remarque au Département pour lui demander qu'il soit un petit peu plus souple et qu'il encourage ces gens à faire un immeuble mixte, compte tenu d'une situation extraordinaire.

Une dernière remarque concerne l'accès aux écoles pour les enfants. Dans ce périmètre il n'y a pas d'école, il a été expliqué que les enfants qui habiteront ce périmètre iront à l'école de Tivoli, les enfants de Tivoli iront dans la future école qui va se réaliser aux Marbriers dans les années à venir.

M. BONFANTI : le groupe des Verts soutiendra cet arrêté. Nous souhaitons construire ce quartier qui nous semble intéressant du point de vue du bien-vivre ensemble. Ce que nous souhaitons aussi, c'est de ne pas mettre des logements au rez-de-chaussée pour y mettre des espaces de convivialité. Ce qui nous importerait surtout, c'est d'avoir des espaces qui

Séance ordinaire du 20 juin 2013

permettraient aux gens de se rencontrer. On ne souhaite pas créer de nouveau une cité-dortoir où il n'y aurait aucun espace pour se rencontrer. Cela nous semble important de faire cela.

Pour le deuxième élément, je suis un peu étonné de la décision du groupe MCG qui nous a dit, lors de la dernière séance, qu'il était pour la construction de logements et qu'il ne voulait pas toucher aux zones villas. D'accord, mais ce n'est pas une zone villas, c'est une zone de développement. Une zone de développement est faite pour être développée. Je suis un peu étonné qu'on ne souhaite pas développer une zone de développement sur la commune.

M. GOLAY : je ne voulais pas intervenir là-dessus, mais puisque M. BONFANTI nous pousse à le faire...

Il faut savoir que notre manière de voir les choses est différente de la vôtre, puisque nous sommes pour une mixité de l'habitat. On voit maintenant que la seule proposition que font certains partis politiques, c'est de s'attaquer à la zone villas, de faire des déclassements dans ce type de zone. Malheureusement, on perd cette valeur que nous avons dans ce pays de pousser les gens à acquérir, plutôt que d'être des locataires. Aujourd'hui, on traite les propriétaires des villas comme des squatters, ils doivent dégager.

Avant que ce soit une zone de développement 3, c'était bien sûr une zone villas, cela a été déclassé sans autre forme de procès. On peut regretter cette méthode car on sait très bien que dès qu'on déclassé et qu'il commence à y avoir deux-trois parcelles en vente, cela commence à construire, ce qui pousse les autres propriétaires à partir, alors qu'on a énormément de zones agricoles, mais enclavées où l'on peut faire des déclassements, ce qui était le cas des Cherpines, que vous, vous avez refusé. Ne donnez pas des leçons au MCG quand vous, vous avez refusé les Cherpines où cela ne dérangeait absolument personne, c'étaient des zones enclavées avec des gros bâtiments industriels à côté.

Je pense qu'aujourd'hui, on doit préserver les quelques zones de villas qu'il nous reste sur la commune, des poumons verts, comme l'a dit mon collègue, ce sont des zones où l'on peut se promener, où on a du plaisir à faire du footing, du vélo.

Je vous rappelle juste une chose encore, M. BONFANTI, on s'était battu à l'époque, la commune de Lancy, pour préserver ces arbres, il y avait eu un référendum qui avait été accepté. Je pense qu'aujourd'hui on fait marche arrière, c'est juste à proximité, ce n'est pas bien loin, mais on détruit une belle zone de verdure pour y construire des bâtiments alors que Lancy a suffisamment fait des efforts par rapport à la zone de construction pour le logement.

Gardons quelques zones pour plus tard. Là c'est déclassé, mais c'est plus un refus passif que l'on fait, puisque bien entendu on ne va pas pouvoir revenir en arrière avec les zones villas. Mais c'est aussi un ras-le-bol qu'on a, il n'y a pas eu de concertation avec les habitants depuis de nombreuses années de discussion, mais sans eux. On peut regretter cette manière de faire. Tout le monde parle de concertation dans son programme politique, là il n'y en a pas eu et on le regrette.

M. MIZRAHI : pour notre part, les Socialistes, on va également soutenir, sans surprise et comme on l'a toujours dit, la construction de logements dans ce périmètre.

Je suis aussi un petit peu étonné par la posture du MCG – je pense qu'il faut reconnaître que c'est une posture, M. GOLAY l'a un peu admis dans son intervention - je regrette cette posture dans la mesure où l'on s'est mis d'accord, par rapport au plan directeur cantonal, sur le fait qu'il fallait d'abord utiliser le potentiel dans les zones qui étaient déjà déclassées. Et là, on nous dit non, il ne faut pas utiliser le potentiel. Donc, finalement, il ne faut construire ni en

Séance ordinaire du 20 juin 2013

zone villas, ni dans les zones de développement. Maintenant, on nous dit que dans les zones agricoles on peut bien déclasser. Pour notre part, nous préférons d'abord densifier, avoir un habitat, une ville, qui soit compacte. On sait que le territoire est une denrée limitée.

Par rapport aux Cherpines, je suis très à l'aise, vu que mon parti avait aussi soutenu le déclassement des Cherpines. Néanmoins, je pense qu'il faut rester assez prudent et ne pas gaspiller le territoire.

En ce qui concerne la concertation, concertation, oui, mais il faut quand même qu'il y ait une volonté d'aller dans le sens d'une densification du périmètre. Je pense que cette volonté des habitants a été donnée pour le quartier des Semailles. Je ne pense pas qu'elle ait été donnée pour le périmètre de Surville. C'est bien entendu le droit des habitants, des propriétaires de villa, de ne pas avoir envie que le quartier change de physionomie, c'est quelque chose que l'on peut parfaitement respecter. Mais à un moment donné, il y a des choix politiques qui doivent être faits. On sait que la situation sur le marché du logement est extrêmement tendue. Nous nous sommes engagés au début de la législature à favoriser la construction de logements et nous irons évidemment dans ce sens.

J'irai aussi dans le sens de ce qui a été dit par le PDC par rapport à une remarque en particulier qui est celle sur les bâtiments dévolus à l'activité commerciale. S'il est possible de faire davantage de logements - parce qu'actuellement on est, dans ce périmètre, à un logement / un emploi, ce qui veut dire que le 80% de la surface est dévolue au logement et le 20% dévolue à l'activité commerciale - vu que le besoin se fait surtout sentir en matière de logements, c'est là qu'il faut mettre le paquet et si on a une possibilité de le faire, je pense qu'il faut le faire.

Mme RICHERT : je trouve que là il y a un mélange car on parle d'une zone qui a déjà été déclassée, on ne parle pas de zone à déclasser. Je voulais dire aussi que les propriétaires ont été contactés, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Il y a eu des réunions avec les architectes et les propriétaires. Cela nous a été transmis en séance d'information, je ne peux rien dire de plus, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation, ça ce n'est pas juste. Et il s'agit d'une zone déjà déclassée, pas d'une zone à déclasser, donc le discours ne doit pas être le même, il y a un mélange par rapport à ce qui vient d'être dit.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra cet arrêté avec les mêmes remarques que M. FAVRE a faites par rapport au logement.

Je suis juste étonné que les Verts s'opposent à des logements, voulant de la convivialité. La convivialité, quand il n'y aura plus de logements, je ne sais pas où vous la trouverez, peut-être dans le Grand Genève, je sais que certaines personnes sont des adeptes du Grand Genève.

Occupons-nous d'abord de ce qui se passe sur notre commune, offrons des logements parce qu'il y a un manque de logements actuellement sur le canton et sur la commune. S'il y a des possibilités d'augmenter le nombre de logements au niveau des surfaces qui, pour l'instant, sont dévolues uniquement à du commercial, nous soutiendrons cette proposition.

M. FAVRE : pour répondre en deux mots à M. GOLAY, concernant les zones de verdure, la commune fait quand même un énorme effort en achetant une immense propriété, pour avoir une surface d'environ 50'000 m² dans ce périmètre qui seront dévolus à un parc dont la population pourra bénéficier.

A noter également que le département s'est beaucoup investi en relevé d'arbres, en construisant dans les arbres. Un soin tout particulier a été apporté sur ce PLQ pour protéger la nature et faire un maximum pour réaliser du logement dans ce périmètre. Cette zone villas a

Séance ordinaire du 20 juin 2013

été déclassée en 1957, cela ne date pas d'hier, cela fait plus de 50 ans, et c'était une demande de l'Etat qui avait demandé aux communes quelles zones elles souhaitaient développer et voir évoluer en troisième zone.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voulais rebondir sur ce que vient de dire M. FAVRE pour ce qui est de la préservation des espaces verts, je suis tout à fait d'accord avec vous. Et je voulais signaler à l'attention de M. GOLAY qu'il y aura en fait, dans cet aménagement, plus d'espaces de promenade que ce qui est à disposition actuellement puisque pour le moment, il y a beaucoup de parcelles privées qui ne sont pas accessibles au public.

M. MIZRAHI : une petite précision par rapport au type de logements prévu, parce que construire du logement, c'est une chose, mais construire du logement qui soit accessible à la majorité de la population en est une autre.

J'aimerais corriger un petit peu ce qu'a dit M. GOLAY, parce qu'on a opposé propriétaires et locataires. J'ai peut-être mal compris ce qu'a dit M. GOLAY. J'estime qu'il est aussi important de rappeler qu'on est en zone de développement. Il y aura des appartements à la location, mais aussi des appartements à la vente qui seront mis sur le marché avec des prix qui seront contrôlés - puisqu'on est en zone de développement -, ce qui permet de garder des prix qui soient à la portée de la majorité de la population, ce qui me semble important.

Mme FLOREY BARDET : l'UDC soutient les zones villas, mais comme là il s'agit d'un projet sur une zone qui a déjà été déclassée, nous accepterons l'arrêté.

M. GOLAY : j'aimerais revenir sur les propos de Mme RICHERT. On a bien compris le problème, on sait que c'est une zone qui a déjà été déclassée. Je le redis pour ceux qui l'ont mal compris, je me suis peut-être mal exprimé, c'est une opposition passive.

M. BAERTSCHI : pour avoir assisté à plusieurs séances avec les propriétaires qui ont été invités, je ne peux que vous confirmer que des séances ont eu lieu ici. Evidemment, quand on ne veut pas que cela se développe, on ne peut pas être d'accord avec ce qui est fait, mais je tiens à dire que plusieurs séances ont eu lieu ici. Pour ceux qui n'ont pas la mémoire courte, ils se rappellent peut-être qu'à l'issue d'un Conseil municipal assez long, certains propriétaires étaient intervenus avec une banderole dans le public, c'est bien quelque chose qui n'apparaît pas aujourd'hui et qui est connu depuis très longtemps.

M. GOLAY : la concertation, ce n'est pas ce qui a été ressenti de la part des propriétaires, si c'est juste une séance, et c'est tout, et qu'il n'y a rien au niveau du département. On le voit aujourd'hui avec le plan directeur cantonal, la façon dont les gens, les communes sont traitées et les associations avec. Je pense que la concertation manque dans ce canton par rapport à ceux qui ont créé un patrimoine dans ces zones villas ou ailleurs.

Je pense qu'à un moment donné, il faut savoir pourquoi on est ici, si c'est pour défendre les citoyens de notre commune avant tout. Que le Grand Conseil prenne des dispositions parce qu'il a une vue d'ensemble, c'est une chose, il a une vue peut-être plus globale et l'on peut comprendre qu'il n'accepte pas forcément des décisions qui émanent des communes. On n'aurait pas besoin d'avoir un législatif au niveau du Canton si on avait les mains libres de faire ce que l'on voudrait.

Malgré tout, je pense qu'ici on doit défendre en tout premier les intérêts des citoyens de notre commune et ensuite, si le Grand Conseil veut, comme il a l'habitude de le faire, s'asseoir sur nos décisions, qu'il continue à le faire. Nous, on doit montrer une solidarité avec ceux qui sont nés dans cette commune, parce que la plupart de ceux qui habitent dans cette région de

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Surville y sont nés. Je pense qu'on doit avoir un respect vis-à-vis d'eux. Et de parler de négociation, de concertation, cela me fait un peu sourire.

M. MARTIGNANO : la parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 7a) est accepté par 22 oui, 7 non (voir annexe).

b) Procédure d'achat de la parcelle n°1652, rampe du Pont-Rouge – Surville, propriété des consorts Aubert
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la famille Aubert est intéressée à vendre sa parcelle. La somme évaluée par le département est d'environ Fr 22 millions. La Ville de Lancy s'est portée acquéreuse. Pour parvenir à acheter ce parc, un certain nombre de précautions doivent être prises. Une convention sera proposée par le Conseil administratif cet automne, à signer par les partenaires intéressés : la Ville de Lancy, les promoteurs, les propriétaires du parc. Elle permettra d'assurer les tractations dans la durée pour parvenir à l'achat de ce parc. En effet, lorsque le PLQ sera entré en force, un premier versement de Fr 4,5 millions pourrait se faire aux propriétaires puis, au fur et à mesure des requêtes en autorisation de construire, les promoteurs achèteraient en priorité les droits à bâtir que possède la Ville de Lancy sur le parc Chuit. Une compensation se ferait ainsi, avec le temps, entre les ventes aux promoteurs et l'achat du parc.

M. BAERTSCHI : ce n'est pas environ 22 millions, Mme RICHERT. Quand on est à 22 millions, on n'est pas à 1 million près, mais c'est 22,86 millions. Il faut rendre à César ce qui est à César.

c) Projet de construction d'un centre sportif, culturel et administratif – d'un espace public – parkings souterrains à la route des Jeunes 24 à 32 (secteur PAV – Camembert)
=====

Mme RICHERT présente le sujet : MM. Cramer, Rinaldi et Pilet exposent le projet.

Un premier projet avait été présenté à la commission : 2 tours entre 90 et 120 m dans lesquelles étaient prévus un centre de développement durable, la Maison de la Montagne, des surfaces sportives, culturelles et administratives.

Un deuxième projet, déposé en février 2013, beaucoup plus dense, tient compte plus précisément de l'utilisation publique future du site, des activités des surfaces culturelles et du concept d'éco-construction.

Ce projet pourra être développé car l'ensemble du périmètre est maîtrisé. Pour l'instant, le programme est très souple et peut laisser des initiatives à la commune quant aux affectations de surfaces.

Il s'inscrit dans des perspectives de développement durable :

- un maximum de façades est prévu au sud,
- une série d'éléments de réflexion de la lumière permettra de la récupérer sans qu'elle soit elle-même énergie en complément,
- les 2 tours produiront une grande partie de l'énergie,
- un concept a été développé avec les ingénieurs intégrant toutes les technologies existantes,

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- un concept a été développé qui permet de lutter contre un certain nombre de nuisances, tout en prévoyant des traversées pour créer un espace public intéressant,
- la densité très forte à certains endroits permettra la création d'espaces à densité zéro pour des lieux de rencontre,
- le lieu est très bien situé par rapport aux transports publics, un parking de 500 places uniquement est prévu,
- les toitures seront végétalisées,
- seul point en attente, la gestion des déchets et de l'eau qui est encore à examiner.

Le projet est constitué d'éléments hauts entre 90 et 120 m dédiés plus précisément aux activités administratives, d'une galette formée de trois étages en sous-sol et trois étages hors sol destinée à accueillir les activités publiques sportives et culturelles et dont les premiers niveaux seraient accessibles par une passerelle, un rez-de-chaussée composé de salles de spectacle, de locaux sportifs, un parking rattaché aux voies existantes, une liaison avec la voie qui pourrait contourner le stade.

M. Cramer rappelle qu'une partie des bâtiments est destinée à la Fondation Earth Focus qui prévoit des activités pédagogiques en rapport avec le développement durable, des conférences, des expositions. Elle représentera un pôle d'attraction fort et pourra inciter des activités ciblées sur l'environnement, l'écologie industrielle, etc.

Il s'agit d'un concept novateur pour Genève mais des réalisations similaires quant aux proportions ont été réalisées à Bâle et à Zurich, c'est une technique bien maîtrisée en Suisse.

d) Résolution du groupe MCG relative à la préservation des dernières zones villas de la Commune de Lancy

=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission reçoit avec surprise un nouveau texte de résolution de la part du groupe MCG avec l'information que ce texte reprendrait des éléments de la résolution de décembre 2011.

Bien que la plupart des membres soient réticents à entrer en matière sur un texte qui n'est pas celui pour lequel la commission a été saisie au dernier Conseil municipal, une courte discussion s'engage et quelques remarques sont observées :

- les termes sont en fait différents de ceux utilisés dans la résolution de 2011,
- les demandes sont différentes du texte initial, on parlait de refuser le déclassement, dans celui-ci il est question d'exclure la procédure de densification. Or, un article de loi récent donne le droit de densifier la zone 5 jusqu'à 0,6 : il est rappelé qu'une résolution ne peut en interdire l'application !
- la volonté exprimée dans la résolution de décembre 2011 était de demander d'attendre que les 90% du potentiel de logements dans les zones déjà déclassées soient atteints, de ne pas déclasser avant 2025 ; cette volonté est précisée.

Le Conseiller administratif invite le MCG à revenir directement au Conseil municipal avec le nouveau texte.

Le premier texte n'ayant pas été formellement retiré, mais la commission souhaitant s'exprimer sur le nouveau texte malgré tout, le président propose d'effectuer un vote en deux temps :

- le nouveau texte est refusé par 6 voix contre, 2 voix pour, 2 abstentions ;

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- le texte initial renvoyé en commission est refusé par 4 voix contre, 3 voix pour, 3 abstentions

M. GOLAY : vous avez reçu une nouvelle résolution, ce qui en fait trois. On ne va pas revenir sur celle déposée en commission, c'est-à-dire la deuxième.

On va revenir sur la première, et surtout sur la nouvelle, même si c'est le point suivant.

Dans le texte initial de la résolution que nous avons déposée lors de la séance du mois de mai, les invites sont claires et nettes. Ce sont :

« - D'intervenir avec fermeté auprès des autorités cantonales afin de préserver les dernières zones villas de la Commune de Lancy notamment celle du Plateau de Saint-Georges ;

- De refuser tout déclassement sur le Plateau de Saint-Georges ».

Vous allez refuser celle-ci, parce que ce que propose le MCG vous dérange, vous y voyez un côté plutôt électoraliste. C'est votre pensée, à vous de décider. Nous, on pense que tout ce que vous faites est aussi pour un électorat. Ce que nous faisons, c'est pour les citoyens avant tout. On est peut-être plus près d'eux, parce qu'on est plus souvent sur le terrain.

Mais si je prends la résolution qui est déposée par le groupe PDC, bien sûr que si vous refusez la nôtre, ce qui sera certainement le cas, on peut l'envisager, on l'a déjà bien senti lors de la dernière séance, quelle est votre invite :

« - Que la résolution adoptée en 2011 sur la première mouture du plan directeur cantonal 2030 soit à nouveau transmise aux autorités en charge de son élaboration ».

On a vu ce qu'ils en ont fait, ils n'ont même pas traité cette résolution, ils n'ont même pas voulu entendre la Commune au niveau du nouveau plan directeur où le Champignon, le plateau de St-Georges, est quand même concerné.

Et la deuxième invite me fait sourire :

« - Qu'il intervienne auprès du Département de l'Urbanisme afin que celui-ci s'engage à n'entreprendre aucune démarche de réflexion urbanistique sur les périmètres faisant l'objet de la présente résolution sans y intégrer les autorités de la Ville de Lancy, Conseil administratif et Conseil municipal ».

M. MARTIGNANO : excusez-moi, M. GOLAY, de quelle résolution parlez-vous ?

M. GOLAY : je parle de la résolution que l'on va traiter au point suivant. C'est pour défendre la nôtre, c'est par rapport à ce que vous allez voter tout de suite après.

Il faut savoir une chose, intégrer une réflexion, je sais très bien comment cela va se passer, il y aura un projet de loi qui sera balancé sur la zone du plateau de St-Georges par le Conseil d'Etat, parce que ce n'est pas parce qu'il y a un plan directeur, où il n'est pas indiqué qu'il y aura une zone de développement. Aujourd'hui, à n'importe quel moment le Conseil d'Etat peut faire une proposition, on l'a vu avec Chapelle Nord, ils n'ont pas attendu que l'on modifie l'ancien plan directeur cantonal, pas le nouveau que nous allons voter, pour urbaniser cette zone de la Chapelle Nord, ils peuvent le faire à tout moment.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Si on n'est pas ferme dans notre décision et que l'on parle de réflexion, c'est clair qu'ils vont nous envoyer un courrier auquel on va pouvoir répondre, on pourra, on devra, ou on ne le fera pas, répondre à leur demande, ils vont s'asseoir dessus. Il faut être ferme.

Je pense que dans cette commune, il faut arrêter d'avoir cette mollesse qui vous anime depuis des décennies et qui fait qu'on se voit imposer par le Département de l'urbanisme des zones de développement 3.

Vous avez vu la nouvelle loi qui fait l'objet d'un référendum où la densité sera à 1,8. Cela veut dire que sur une parcelle de 1000 m², c'est un immeuble d'à peu près 50 étages qu'il faudra construire. C'est gigantesque. Il faut voir les diapositives qui ont été faites sur cela. Le Lignon, aujourd'hui, ce serait le double pour vous donner un exemple. Voilà ce qui nous attend si un jour le plateau de St-Georges est développé en zone 3.

Revenez sur votre première décision, votez cette première résolution et ne laissons pas un flou artistique dans la deuxième résolution qui nous sera proposée par la suite par le groupe PDC.

Je pense que cette mollesse, on va la payer très cher, on n'aura bientôt plus de zone de verdure et de mixité dans cette commune parce qu'on a trop laissé aller les choses et bien sûr de l'autre côté ils le savent et en profitent.

Il y a énormément de communes qui ne font pas le taux d'effort que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui. Il faudrait qu'il y ait un partage, une solidarité de certaines communes. S'ils veulent construire, qu'ils aillent voir aussi du côté de Anières, Collonge-Bellerive, etc. pour que, eux, construisent.

M. ANNEN : je pense qu'à un moment à force de vouloir être proche de toute la population, les membres du MCG ne savent plus de quel côté de la population ils doivent se trouver. On parle d'un côté d'une résolution, on voit qu'elle est balayée, alors on la change, on la retire, on en met une autre, après on est trop mou.

Je veux bien que l'on soit ferme, mais il faudrait un peu de rigueur dans les propositions que le MCG fait. Arrêtez de dire qu'on refuse toutes les propositions du MCG. M. GOLAY a la mémoire courte, quand il y a des propositions qui nous paraissent intéressantes, elles sont totalement acceptées par ce Conseil. Si l'on regarde bien les Conseils municipaux, les propositions qui nous paraissent censées et intéressantes ont été acceptées. A un moment, il faut arrêter de se mettre dans le rôle de martyr. Maintenant, si Don Quichotte a envie de se battre contre des moulins à vent, nous pensons que nous devons avoir une position qui nous paraît plus censée et pragmatique.

C'est pour cela que le PLR rejettera la première résolution. De plus, on n'a pas reçu la deuxième résolution, formellement on n'a rien. J'ai relu le procès-verbal, on la retire, on ne la retire pas, on vote, on ne vote pas. Clairement le groupe PLR refusera cette résolution et soutiendra la prochaine puisqu'on en a déjà parlé.

M. MIZRAHI : je ne reviendrai pas sur des questions de forme, mon collègue a dit ce qu'il y avait à dire là-dessus.

Sur la question du fond, on essaie de faire peur aux gens. M. GOLAY nous parle de la nécessité qu'il y aurait de construire un immeuble de 50 étages sur une parcelle de 1000 m² – je n'ai peut-être pas bien entendu, M. GOLAY – vous vous êtes trompé, vous parlez maintenant de 5 étages, c'est cela ? De neuf étages.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Je ne suis pas un grand spécialiste, mais une densité de 1,8, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que cela veut dire une surface d'habitation à construire, sur une parcelle de 1000 m², de 1800 m². Si on a une emprise au sol de 300 m², cela fait six étages, cela ne fait pas neuf étages, et si on a une emprise au sol plus importante, cela fait encore moins d'étages. Donc, il faut arrêter de peindre le diable sur la muraille. C'est le premier point.

Le deuxième point, je pense qu'il n'est pas correct de dire que votre résolution n'a pas été prise en compte. Le nouveau plan directeur cantonal est sensiblement différent puisqu'il parle de densification progressive et ne parle plus de déclassement. On peut encore faire de la surenchère, gesticuler, dire que l'on ne nous entend pas, mais la réalité n'est pas celle-ci.

Il y avait un consensus au niveau de ce Conseil municipal qu'il est proposé de reconduire et nous nous associerons à cela. La position qui semble largement se dessiner dans ce Conseil, est celle de dire qu'il faut effectivement d'abord utiliser le potentiel qui existe dans les zones qui sont déjà déclassées. Mais on voit à travers l'intervention au point précédent ce que cela donne pour certains. En fait, pour certains il ne faut ni déclasser, ni utiliser le potentiel dans les zones qui sont déclassées.

Je me réjouis de voir que pour une majorité de ce Conseil, il y a une priorité claire au niveau du logement, mais une priorité qui doit être mise en œuvre de manière graduelle, de façon à ce qu'il n'y ait pas un gaspillage du sol. On doit commencer par utiliser le potentiel dans les zones déjà déclassées et seulement dans un deuxième temps, éventuellement envisager de nouveaux déclassements, mais pas avant 2025. C'est cela l'objet de la résolution qui avait été transmise et cela a été pris en compte dans le plan directeur. C'est bien d'en remettre une petite couche, mais on n'est pas obligé de faire de la surenchère.

A un moment donné, le double discours qui consiste à dire : nous, on défend les citoyens qui sont bien de chez nous - maintenant on nous dit qu'ils sont nés là, après on nous parlera des gens qui sont là depuis trois ou quatre générations - et à la fois dire qu'il y a un problème de logements, si l'on veut faire quelque chose pour le logement, il faut agir, il ne faut pas seulement gesticuler et s'opposer à tous les projets.

M. FAVRE : deux mots sur ce qu'a dit M. GOLAY. Nous avons voulu aller dans son sens. Il est venu avec une résolution le mois dernier en disant qu'il faut qu'on s'exprime, qu'on se manifeste pour le plateau de St-Georges, tout le monde était d'accord. Nous, ce qu'on a voulu faire, c'est une synthèse qui réunissait un peu des avis de tous bords, essayer de faire une synthèse pour accorder nos violons.

Une remarque pour dire qu'il faut rouspéter très fort, je sais qu'il y a des élections dans six mois, deux d'entre vous sont candidats, s'ils sont élus, si, M. GOLAY a raison, l'Etat engage une procédure de déclassement du périmètre du Champignon et souhaite le déclassement en zone de développement, il a raison, l'Etat peut le faire, mais si vous êtes 5-6 députés, vous avez un certain poids pour empêcher cela et maintenir ce qui se passe actuellement, c'est classé en zone villas avec développement diversifié.

Je crois que ce sera à vous plus tard si vous êtes élu, ce que je vous souhaite, de peser de tout votre poids au niveau de l'Etat. Là, ce seront les députés du Grand Conseil qui vont voter. J'espère que vous serez très nombreux pour vous y opposer. Il ne faut pas dire qu'on ne peut jamais rien dire, ce n'est pas vrai.

L'histoire de la densité à 1,8, à titre d'exemple, le contre-projet des Passereaux était à 1,5 et vous y étiez favorables. Ce n'est pas de 8 à 30 étages, c'est un tout petit peu différent, il ne faut pas faire peur aux gens inutilement.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Nous, on va dans le sens du MCG pour demander que l'Etat soit interpellé à propos de ce problème du Champignon, qu'on en garde la maîtrise, mais on reviendra sur cela après.

M. GOLAY : ne vous inquiétez pas M. FAVRE, les députés de Lancy jusqu'à maintenant, en ce qui concerne l'UDC et le MCG, se sont opposés aux déclassements de zone telle que la Chapelle Nord. Les autres députés de vos groupes, Mesdames et Messieurs, alors que vous n'aviez pas accepté ce déclassé de zone, ne vous ont pas suivi. Au MCG et à l'UDC, il y a une cohérence. Là-dessus, on demande à M. FAVRE qu'il fasse de temps en temps appel au bon sens de ses députés PDC.

Tout cela pour dire que l'on ne va pas refuser la résolution PDC parce que ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait un résultat, qu'il y ait quelque chose qui reste. Ce que l'on reproche, c'est cette mollesse dans cette résolution. On a pu le constater avec le plan localisé du quartier des Semailles, que M. LONGCHAMP a écouté la commune. Il n'a pas tenu compte du tout de la résolution, il a même tenu compte de l'avis du Conseil administratif qui était contraire au nôtre, où il était solidaire de cette manière de faire. Je parle de cette fameuse lettre dont nous avons demandé la lecture ici, qui disait qu'il se désolidarisait du Conseil municipal. Voilà ce qu'a fait M. LONGCHAMP, il a pris les tenants et aboutissants du Conseil administratif sans tenir compte du Conseil municipal.

Voilà ce qu'est la concertation avec le Département de l'urbanisme que vous attendez, il n'y en aura pas. Il faut simplement dire : on ne veut plus. Et si l'on veut un jour que cela soit déclassé, on en fera la demande au Département de l'urbanisme et à ce moment-là ils seront tout heureux de voir qu'il y a une demande qui vient de notre part. Mais ce n'est pas toujours à nous de nous voir imposer de leur part des déclassements de zone, comme ils sont en train de le faire sur notre commune. On n'aura quasiment plus rien comme zone villas d'ici quelques années.

M. BONFANTI : si je comprends bien M. GOLAY, si je comprends bien la réflexion qui est faite par les députés UDC et MCG du Grand Conseil, c'est de se dire qu'on est contre la densification, on est contre le dézonage. Donc on construit où ? On ne construit pas sur Genève, on construit en France. Comme je l'ai déjà dit, on accentue les problèmes de mobilité, les gens vont habiter en France, on perd de la fiscalité à ce niveau-là, on augmente les problèmes. C'est cela que veulent ces deux partis. J'ai de la peine à comprendre ce que vous souhaitez.

Nous, ce qu'on demande, c'est de voir sur le long terme. J'entends par là qu'ici la plupart d'entre vous ont des enfants ou souhaitent en avoir. Vous habitez Lancy, j'imagine que vous aimeriez que vos enfants habitent Lancy. Vous ne vous dites pas que vous voudriez que vos enfants habitent le plus loin possible.

Ma question est la suivante : vous ne voulez pas densifier, vous ne voulez pas déclasser, vous avez des enfants qui sont adolescents, mais où vont-ils habiter dans 10 ans ? Si on ne construit pas, où vont-ils habiter ? Ils n'habiteront pas Lancy, parce que vous ne voulez pas qu'ils habitent à Lancy. Vous êtes contre cela, vous voulez que vos enfants aillent le plus loin possible. Vous voulez que vos enfants aillent en France M. GOLAY, vous qui adorez les frontaliers. J'imagine que M. GOLAY sera très heureux quand ses enfants iront habiter en France, parce qu'ils n'auront pas d'autre solution, parce qu'ils aimeraient bien habiter à Lancy, mais malheureusement, ces partis s'opposent à la densification et au dézonage de certaines zones qui ne demandent qu'une chose, c'est d'être construites d'une manière bonne, juste, avec des zones de verdure que tout le monde peut utiliser.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

M. GOLAY : pour les donneurs de leçons, je rappelle que la gauche s'était opposée à surélever les immeubles. Il y avait cette fameuse proposition de projet de loi, un référendum avait abouti.

Par rapport aux donneurs de leçons Verts, M. BONFANTI en particulier, parce que je pense que c'est surtout lui qui mène la messe par rapport à son groupe à ce sujet, je vous rappelle que nous étions favorables aux Cherpines, vous, vous aviez refusé. C'est bien plus de logements que ce que l'on peut faire au niveau du Champignon, vous vous y étiez opposé. Au niveau du PAV, vous n'avez pas été très enthousiastes, alors que le MCG l'a été. Nous, on demande de construire où il y a des possibilités de construire vite et dans ces zones villas, ce n'est pas le cas, cela prendra 30 ans ou 40 ans pour aboutir à quelque chose.

M. BONFANTI pourrait aussi se demander pourquoi on construit autant à Genève et pour qui on construit. C'est votre politique qui fait qu'on est en manque de logements dans ce canton. C'est le fait d'avoir ouvert nos frontières à l'Union européenne, c'est votre politique, ce n'est pas celle de l'UDC ou du MCG. Maintenant, on a la libre circulation des personnes, bien sûr on a une attraction sur Genève et que se passe-t-il ? Les gens viennent de plus en plus et en plus grand nombre dans notre canton et en Suisse en général, on construit, on construit, de toute façon cela ne suffira jamais, c'est votre politique européenne qui a mené à cette situation.

M. VINCENT : on parlait d'incohérence, c'est vrai que j'ai de la peine à comprendre. On critique ce 1,8, effectivement on va densifier, on va construire plus haut, mais d'un autre côté si on construit plus bas, il faudra deux fois plus de terrains et de villas pour construire le même nombre de logements. Quand on fait des photos-montage bidons qui effraient la population, alors que justement c'est pour prendre moins de terrain de villas pour construire le même nombre d'appartements, j'ai de la peine à comprendre.

M. GOLAY parlait tout à l'heure de patrimoine. C'est vrai, le Grand Conseil a un effort à faire pour que les gens qui ont investi pendant 20 ans, qui ont mis leur caisse de pension puissent le jour où leur terrain devra être construit obtenir une somme conséquente qui leur permette de compenser cela.

Là, on parle de patrimoine, de caisse de retraite, d'assurer un revenu, un patrimoine décent aux personnes qui ont eu pendant 20 ou 30 ans un bien.

J'aimerais aussi rappeler que l'on parle du plan directeur 2030, qui prendra vraiment réalité en 2040, voire en 2050, bon nombre d'entre nous seront déjà six pieds sous terre quand on en parlera et que l'on concrétisera quelque chose. J'aimerais juste que l'on mette cela en évidence.

C'est vrai que le MCG est devenu altermondialiste, parce qu'il ne veut plus de croissance. L'arc lémanique a connu une telle croissance ces dernières années grâce, entre autres, aux immigrés - appelons-les comme cela qu'ils soient européens, qu'ils viennent du bout du monde - en tout cas une croissance que le monde entier nous envie, le MCG tout à coup a peur et voudrait que l'on reparte dans la décroissance. Cela fera plaisir aux Verts, c'est vrai qu'avec la décroissance, on consommera moins, etc.

Je crois qu'à Genève, on a une chance extraordinaire, on a une économie florissante, il faut en profiter. Aujourd'hui, on atteint la limite du système en termes d'aménagement et de logements, il faut y travailler, il faut avancer. Il y a des axes de tram qui ont été faits, on sait pertinemment depuis le début que ce sont ces axes-là qui vont être densifiés.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Aujourd'hui, on y est, il n'y a pas le choix, cela ira jusqu'à Bernex, cela ira peut-être plus loin. Le jour où il y aura une traversée de la rade, toute la zone de Coligny et de Vandoeuvres sera aussi touchée, je l'espère, par cette densification, parce qu'il n'y a pas de raison effectivement que ce ne soit que les grands centres.

Mais là, M. GOLAY oublie des fois qu'il est député au Grand Conseil, quand il cite : ces « méchants » députés du Grand Conseil. Il peut s'y battre, il y est, donc qu'il agisse aussi là-bas, qu'il arrive à convaincre les autres députés d'aller dans son sens.

Mais je crois que ce qui est surtout important, et le message qu'il faut donner aux propriétaires aujourd'hui, car j'en suis un, c'est aussi pour moi important, c'est-à-dire que le jour où il y a transformation, vous puissiez toucher un patrimoine qui corresponde à votre bien.

M. PERRENOUD : je vais quand même prendre la parole, parce que le PLR nous fait une publicité par rapport à une traversée de la rade que l'UDC demande, le MCG parle des frontières ouvertes et toute la criminalité que cela apporte à notre commune. Je n'ai pas ouvert la bouche et vous faites de la publicité pour notre groupe.

Par contre, pour revenir à nos moutons, concernant cette résolution, l'UDC la soutiendra et je vous remercie tous de la publicité que vous nous faites, continuez dans cette voie-là.

M. MARTIGNANO : nous passons au vote de cette résolution, avant de débattre de la deuxième qui a été rajoutée au point suivant.

La résolution est refusée par 20 non et 9 oui.

8) RESOLUTION DU GROUPE PDC RELATIVE AU CONCEPT DE PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 EN LIEN AVEC LES PERIMETRES SUIVANTS : PIED DU CHAMPIGNON ET PLATEAU DE ST-GEORGES

M. HAAS : la dernière fois, nous avons délégué un représentant de l'UDC pour la lecture de la résolution, malgré le cri du cœur de M. PERRENOUD, on ne va pas lui laisser ce plaisir. Je vais même essayer au niveau du ton d'appuyer sur la deuxième invite, vous verrez qu'elle n'est pas si souple que cela, elle a plutôt un caractère ferme.

« Considérant que :

- *Les périmètres intitulés communément Pied du Champignon et Plateau de Saint-Georges sont mal définis dans le Plan Directeur Cantonal PDQ 2030, ayant passé selon les versions successives, d'éventuel déclassement en 3ème zone développement à 5ème zone villas à densification diversifiée.*
- *Qu'entre les deux versions, le Grand-Conseil a accepté une forte augmentation de la densification en 5ème zone villas, permettant de porter la densité à quasi 0,6 en lieu et place des 0,2 d'usage en 5ème zone villa depuis la mise en place du régime des zones dans les années 1930 et des lois les régissant sur la construction sur le territoire cantonal.*

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- *Que cette nouvelle loi prive les Conseillers municipaux d'une de leurs principales prérogatives qui consistait à accorder des dérogations pour des augmentations de densité en 5ème zone villas.*
- *Par cette nouvelle application de l'article 59 de la LCI les Conseillers municipaux perdent une grande partie du peu de pouvoir qu'ils possèdent en matière de développement de leur territoire communal et de la défense des intérêts de leur électorat.*
- *Qu'une très large majorité des membres du Conseil municipal de la Ville de Lancy a été favorable à une intervention auprès des autorités cantonales afin qu'elles intègrent dans leur réflexion en commission de l'aménagement du territoire cantonal les dispositions et observations mentionnées dans la résolution votée en décembre 2011.*

Le Conseil municipal

DEMANDE :**au Conseil administratif :**

- *Que la résolution adoptée en 2011 sur la première mouture du plan directeur cantonal 2030 soit à nouveau transmise aux autorités en charge de son élaboration.*
- *Qu'il intervienne auprès du Département de l'Urbanisme afin que celui-ci s'engage à n'entreprendre aucune démarche de réflexion urbanistique sur les périmètres faisant l'objet de la présente résolution sans y intégrer les autorités de la Ville de Lancy, Conseil administratif et Conseil municipal. »*

M. BONFANTI : juste une remarque par rapport à la deuxième invite. Il est demandé de « n'entreprendre aucune démarche de réflexion urbanistique sur les périmètres faisant l'objet de la présente résolution sans y intégrer les autorités de la Ville de Lancy, Conseil administratif et Conseil municipal ». Il serait intéressant peut-être d'y intégrer la population. Si l'on veut faire une réelle démarche participative, qu'on veut aller de l'avant, ce serait intéressant.

M. FAVRE : pour ceux qui veulent venir s'exprimer, il y a des élections tous les quatre ans, maintenant tous les cinq ans, ils sont représentés par des partis, ils s'expriment, on ne va pas faire une Landsgemeinde pour un débat sur le plan directeur, cela ne me gênerait pas mais cela ne ferait pas avancer les choses.

M. MIZRAHI : tout d'abord, nous allons soutenir cette résolution.

Deuxièmement, nous allons soutenir la proposition des Verts. On nous parle tout le temps de participation, de concertation, de consultation, il ne s'agit pas d'une landsgemeinde, il s'agit d'avoir un processus ouvert, qui permette aux personnes concernées de faire part de leurs souhaits, leurs propositions d'améliorations.

Je pense qu'il faut être cohérent et aller dans le sens de ce souhait de concertation qui s'est exprimé à plusieurs reprises.

M. MATHIEU : les Verts soutiendront cette résolution. Si nous ne sommes pas signataires, c'est que ma messagerie s'est réveillée un peu trop tard et ce n'est que ce soir que j'ai vu qu'on me posait la question si les Verts pouvaient être d'accord avec ce texte ; bien évidemment, les Verts sont d'accord.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Les Verts sont d'accord pour trois raisons essentielles. La première, c'est qu'on réaffirme ce qu'on a déjà dit en 2011 et qui est toujours d'actualité. Pourquoi, sans arrêt, réinventer la roue, alors qu'on a une décision commune consensuelle - on était tous d'accord - qui date de décembre 2011 et qui est toujours d'actualité.

La deuxième raison : je crois que les invites dénoncent et annoncent assez bien nos limites en tant que conseillers municipaux, c'est-à-dire qu'il y a des lois qui changent et on n'est pas consultés sur ces changements, donc on a de moins en moins de pouvoir sur l'aménagement du territoire. On peut bien après gesticuler, on se rend compte que si on n'arrive pas à un certain dialogue avec l'Etat, d'égal à égal, de toute façon on a des lois qui vont passer et ce sont encore les décisions des Conseils municipaux qui vont passer à la trappe.

La troisième raison du vote des Verts en faveur de cette résolution, c'est de dire que le temps avance et là on parle vraiment d'avenir. On est à l'horizon 2030, on est à des chantiers 2050, donc continuons à pratiquer la politique adoptée en décembre 2011, qui consiste à développer ce qui est déjà déclassé et à déclasser une fois qu'on aura développé.

M. GOLAY : comme nous l'avons dit avant, le groupe MCG va soutenir cette résolution. On vous prie aussi d'accepter notre modeste participation à être mentionné sur la résolution pour renforcer celle-ci, puisque c'est l'ensemble qui va peut-être convaincre les autorités du Département de l'urbanisme à nous écouter une fois pour toute.

Malgré tout, j'aurais préféré celle que vous avez refusée avant. Vous versez dans une certaine mollesse.

M. PROGIN : le groupe PDC n'a pas d'objection à l'amendement des Verts. Nous pensons, comme d'autres, que nous devons être unanimes dans la présentation de ce texte aux autorités cantonales. On pense aussi qu'il est bon qu'on ne dise pas « on ne veut plus », comme d'aucuns le voulaient dans leur texte, mais « on veut différemment ».

M. ANNEN : après le refus passif, nous viendrons à la mollesse active du PLR qui se permet de rester consensuel en pensant que le pragmatisme vaut mieux qu'une certaine fermeté pour être entendu. Donc nous soutiendrons cette résolution comme a priori la majorité de ce Conseil municipal.

M. PERRENOUD : le groupe UDC soutiendra également cette proposition.

M. BONFANTI : mon amendement est le suivant :

« (...) sans y intégrer les autorités de la Ville de Lancy, Conseil administratif, Conseil municipal et les associations d'habitants ».

M. FAVRE : les habitants d'où ? Toute la commune de Lancy va s'exprimer ? La Chapelle-Les Sciers, les Palettes, etc. ? Non, cela concerne le pied du Champignon et le Plateau de St-Georges.

M. BONFANTI : les associations d'habitants qui sont localisées dans ce quartier.

M. FAVRE : *« les associations concernées »*, d'accord.

M. MATHIEU : je ne suis pas professeur de français, mais quand je lis *« Que la résolution adoptée en 2011 sur la première mouture du plan directeur cantonal 2030 soit à nouveau transmise aux autorités en charge de son élaboration »*, cela me fait penser que c'est l'élaboration de la résolution et qu'on est en train de tourner en rond.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Je vous propose : « (...) soit à nouveau transmise aux autorités en charge de l'élaboration de celui-ci ». Comme cela, on parle bien du Plan directeur.

M. MARTIGNANO : nous allons passer au vote de l'amendement.

La proposition d'amendement de la résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui.

M. MARTIGNANO : nous passons au vote de la résolution amendée.

La résolution amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui.

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 juin 2013 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

Deux informations :

- Le Conseil administratif a préavisé négativement un ensemble de villas, dont la commission avait été informée, le long de la route de Chancy, les auteurs proposeront un autre projet.
- La publication de la L1 35, loi générale du 31 mai sur les zones de développement, les indices de densité sont fixés : 2,5 en zone de développement 2 ; 1,8 en zone de développement 3 ; 1 en zone de développement 4a ; 0,8 en zone de développement 4b.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 juin 2013 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 10 juin 2013 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy – Présentation du cahier des charges pour un mandat d'études parallèle (MEP) – Crédit d'investissement (Fr. 117'000.--)

=====

Mme RICHERT présente le sujet : selon la résolution du Conseil municipal du 21 mars 2013, un mandat d'études parallèle (MEP) sur invitation a été organisé, selon le règlement SIA, afin d'étudier une liaison mobilité douce entre le Grand et le Petit-Lancy indépendamment de la liaison par le Pont de Lancy existant.

Cinq bureaux de mandataires ont été sélectionnés selon leur aptitude à présenter un concept spatialisé pour cette liaison.

Un groupe formé d'un jury : le Conseiller administratif et un représentant par parti de la commission d'aménagement, de professionnels : un architecte (auteur du plan directeur communal), un ingénieur (auteur de l'étude sur la liaison), un représentant du service de la

Séance ordinaire du 20 juin 2013

DGGC en charge du Pont de Lancy, M. GUERITEY, le chef de l'Urbanisme et des Travaux et constructions de la ville de Lancy, et d'experts : un représentant de la DGM, un ingénieur de la mobilité du bureau BCPH.

Les critères d'appréciation des projets prendront, entre autres, en compte les qualités urbanistiques, fonctionnelles, paysagères des espaces publics, les qualités d'intégration de la nouvelle liaison de mobilité douce dans le concept général des déplacements entre le Petit et le Grand-Lancy et les qualités en lien avec le développement durable.

Les objectifs des mandataires doivent tenir compte :

- de la volonté de voir le Pont de Lancy devenir un boulevard urbain, avec le souhait à terme de relier Petit et Grand-Lancy en tramway sur cet axe
- de la volonté d'intensifier la cohésion entre le Petit et le Grand Lancy
- de la volonté d'étudier une nouvelle liaison de mobilité douce indépendamment de celle par le pont de Lancy

Un crédit d'investissement de Fr. 117'000.-- est sollicité qui comprend principalement un montant mis à disposition des cinq concurrents, les honoraires des experts, une indemnité du jury, la location de matériel d'exposition.

Ce montant ne figure pas au budget d'investissement.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement ce crédit d'investissement.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. GUERITEY nous informe que le service des travaux et constructions a été chargé d'étudier le cahier des charges suite à la résolution votée par le Conseil municipal qui proposait, notamment, un mandat d'études parallèle pour une liaison entre le Petit et le Grand-Lancy.

Il ajoute que ce cahier des charges se base sur l'étude du bureau EDMS.

Il est précisé que, pour ce concours, la Ville de Lancy n'invitera que cinq bureaux à participer au mandat d'études parallèle.

A la lecture du cahier des charges, certains commissaires s'interrogent sur son contenu. Il est même signalé une impression de « comment dépenser Fr. 117'000.-- !? », qu'il n'est pas justifiable de faire appel à cinq architectes pour trouver une idée-bateau. De plus, il ressort qu'aucune solution mécanique ne sera rentable et durable.

Un autre commissaire mentionne qu'il ne s'agit pas de récolter des idées irréalisables, mais d'offrir le libre choix du mode de transport.

Il est aussi rappelé qu'à l'origine, l'objectif était de fluidifier le trafic entre le Petit et le Grand-Lancy, qu'une étude a été faite par le bureau EDMS sans trouver d'alternative à cette liaison, car les souhaits du Conseil municipal n'étaient pas réalisables.

Un autre commissaire mentionne que le pont de Lancy fera l'objet de travaux et qu'il serait bien d'essayer de s'intégrer dans ce projet cantonal. Il espère que ce crédit d'études parallèle trouvera une solution avec tous modes de transport confondus.

Toutefois, il est également rappelé que la rénovation du pont de Lancy est du ressort cantonal et quant à son réaménagement, la Commune ne pourra faire que des suggestions, que la participation de Lancy sera de Fr. 500'000.— et que pour des raisons budgétaires, l'Etat a décidé de repousser les travaux de plusieurs années.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

L'arrêté est adopté par 8 voix pour et 2 contre.

M. VINCENT : j'aimerais vous rappeler une phrase importante qui figure dans ce projet : « *indépendamment de la liaison par le pont de Lancy* ». Donc, on est bien clair que ce montant-là ne touche pas du tout la structure du pont de Lancy.

Suite à cela, une étude préalable a été faite sur les différents moyens de transports réalisables plus ou moins réalistes. C'est vrai que l'utopie et les rêves, c'est bon pour les neurones, c'est bon pour le moral et le soir au coin du feu, c'est aussi agréable d'en parler, mais il faut revenir à la réalité. On a parlé d'un trottoir roulant, pas viable ; on a parlé d'un métro tracté, pas viable ; on a parlé d'un H Métro, je dois dire que je maîtrise un peu moins, pas viable non plus. Et puis, la branche valaisanne du PDC est venue avec un téléphérique, il fallait effectivement citer certains moyens de transport de nos montagnes valaisannes, pas viable non plus.

Aujourd'hui, on va voter un crédit de Fr. 117'000.— pour continuer à s'amuser, à venir peut-être avec un dirigeable, peut-être avec un ballon. Il y a une réalité, c'est la géographie des lieux entre le Petit et le Grand-Lancy. Il y a aussi une réalité, c'est qu'il y a un pont de Lancy qui, ma foi, est la liaison la plus grande et la plus directe. Certes, c'est sur celle-là qu'il faudrait mettre la pression. Aujourd'hui, ce serait sur le Canton qu'il faudrait mettre la pression pour qu'il y ait un avancement des travaux qui ont été repoussés, pour avoir une piste cyclable qui soit bien délimitée, un trottoir qui ne soit pas un coupe-gorge à moitié pissoir, si vous me passez l'expression, parce qu'avec ce mur, cela ressemble plus à cela qu'à un trottoir. C'est là qu'il faudrait peut-être mettre de l'argent.

Mais mettre Fr. 117'000.— pour continuer des utopies, à rêver sur un moyen de transport reliant le Petit et le Grand-Lancy, c'est de l'argent que nous jetons par les fenêtres. Pour ceci, je vous invite à bien réfléchir sur l'intérêt de mettre encore Fr. 117'000.-- sur ce projet, alors qu'il y a autre chose à faire, comme parler du pont de Lancy au niveau du Canton.

M. HAAS : finalement M. VINCENT me donne deux arguments auxquels je n'avais pas pensé. Il a redit que, pour des raisons budgétaires, c'est peut-être un paradoxe, les travaux de réfection lourds prévus sur ce pont vont être repoussés. Et il a mis le doigt sur le côté anecdotique de la résolution de départ et de ses origines valaisannes. Mais Fr. 117'000.— pour réfléchir, avec des bureaux d'études sérieux, si on fait le ratio entre le coût et les idées qui vont être proposées et surtout réfléchir sur un vrai plan de mobilité d'avenir de liaison entre le Petit et le Grand-Lancy, ce sont des peanuts.

Je vous rappelle que sur le petit dépliant que vous avez reçu ce soir, les grands projets de Genève, il n'y a quasiment pas un de ces grands projets, aujourd'hui quand on parle d'aménagement du territoire, la fluidité du trafic, les moyens de transport, les connexions entre les pôles principaux, c'est le nerf de la guerre. Cela ne sert à rien de faire des beaux quartiers, si on ne sait pas comment les relier.

Fr. 117'000.— pour réfléchir, être une vraie force de propositions, de nouveau, au niveau de la Commune par rapport au Canton, sur ce qu'on a envie d'avoir en termes de mobilité entre le Petit et le Grand-Lancy, c'est trois fois rien. Le groupe PDC vous invite évidemment à soutenir cet arrêté.

M. ANNEN : je suis heureux d'entendre nos amis PDC nous dire que les vendeurs de cacahuètes vendent leurs arachides à Fr. 117'000.--. Je crois que je n'aurais pas dû monter une boîte de consultants, mais j'aurais dû vendre des cacahuètes à Fr. 117'000.--, je pense que cela m'aurait rapporté un peu plus.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Que ce soit Fr. 117'000.— ou 2 millions, quand on ne croit pas aux vertus et aux objectifs d'un projet, il me paraît plus raisonnable de le refuser. Personnellement, je pense que c'est Fr. 117'000.— jetés à la poubelle, comme on l'a fait pour tracer des traits sur une route qui ont fait la une des journaux récemment.

A un moment, il faut arrêter de dépenser de l'argent sur des choses qui ne nous convainquent pas.

M. MATHIEU : Lancy a mal à son pont de Lancy et on a appris que l'Etat allait mettre encore quelques décennies avant de se pencher sur le malade.

Je me rappelle ce qui s'est passé sur le pont de Lancy depuis que je suis jeune : on a mis plus de voitures, on l'a élargi, on a mis des trottoirs, on a mis des espèces de murs de béton pour séparer pour des aspects sécuritaires, c'est tout à fait bien, on n'a mis une piste cyclable que d'un seul côté. J'avoue humblement que lorsque je descends de l'autre côté, je prends le trottoir prudemment, mais je ne reste pas sur la route, parce que je ne suis pas à moitié cinglé.

Donc, ce pont de Lancy, de toute façon, ne va pas. Et vu que l'Etat n'arrive pas à avancer sur le pont de Lancy, c'est peut-être à la Ville de Lancy d'avancer et sortir la mobilité douce de ce pont de Lancy en disant qu'on a un projet original de faire un pont ailleurs, je ne sais pas. C'est bien pour cela que l'on fait un concours, c'est que les bonnes idées ne sont pas toujours dans la tête des conseillers municipaux, mais bien des gens qui sont payés pour ceci.

Donc, en sortant la mobilité douce du pont de Lancy, en faisant quelque chose ailleurs – j'attends avec impatience le résultat de ces investigations - on pourra peut-être de nouveau avoir un pont de Lancy qui serait utile pour les transports publics et pour la circulation. C'est bien parce qu'il faut une fois faire sauter ce bouchon, que ce nœud soit un peu pris différemment, que ce sera une excellente nouvelle que des spécialistes nous disent : ce n'est pas possible, il faut continuer avec ce pont de Lancy, ce trottoir de ce côté, des vélos qui descendent dessus, etc. Mais je pense que ces gens sont suffisamment intelligents pour nous donner des réponses intéressantes, avec lesquels on pourra dialoguer avec l'Etat, en disant : si on sort la mobilité douce du pont de Lancy, est-ce que l'on peut faire mieux sur le pont de Lancy.

Mme FLOREY-BARDET : je suis étonnée d'entendre certaines choses, mais pour notre part, nous ne pouvons pas sortir la mobilité douce du pont de Lancy. Quoi qu'il arrive nous devons de toute façon conserver un trottoir de chaque côté du pont, ne serait-ce que pour une question de sécurité en cas d'accident ou de panne, car sans trottoir, il n'y aurait aucun refuge sécurisé sur ce pont.

De plus, je m'étonne que certains commissaires n'aient pas penser aux points d'accroches utilisés quel que soit le projet qui sera choisi.

Je m'étonne également que certains partis soient prêts à accepter d'éventuels pylônes pour un téléphérique ou un tapis roulant. Ce qui suscite le fait qu'il faudra certainement abattre des arbres.

Cela veut dire également négocier avec les propriétaires de terrains qui seront concernés par ce projet, et que nous allons au-devant de bon nombre d'oppositions.

C'est pour ces raisons qu'estimant que ce projet n'est pas abouti, qu'il laisse trop de questions en suspens et qu'une fois le gagnant du concours désigné, nous nous retrouverons de nouveau pieds et poings liés avec un projet qui ne plaira pas que je propose le renvoi en

Séance ordinaire du 20 juin 2013

commission de ce point, d'attendre que l'Etat présente un projet pour que nous puissions trouver d'un commun accord une solution pour fluidifier le trafic du pont de Lancy.

M. MIZRAHI : pour notre part, nous allons soutenir ce crédit d'étude pour un mandat d'études parallèle pour les raisons qui ont été expliquées par mon préopinant, Alain MATHIEU, du groupe des Verts, à l'exception d'un point sur lequel très exceptionnellement on pourra rejoindre le groupe UDC, c'est qu'il ne s'agit pas de bouter la mobilité douce hors du pont de Lancy, parce que le pont de Lancy est précisément exclu de ce mandat d'études parallèle.

Pour les raisons qui ont été données, il n'y a pas beaucoup à attendre de changement au niveau du pont de Lancy et c'est pour cela qu'il est intéressant d'essayer d'imaginer d'autres solutions. Je ne pense pas que ce seront des solutions aussi exotiques que les solutions valaisannes qui nous ont conduits à nous intéresser à la problématique. La question était de prendre le problème par le bout de la lorgnette du téléphérique. C'est ce qui a été fait. Maintenant, le but est d'avoir une réflexion qui soit ouverte. Je précise, Mme FLOREY BARDET, qu'il ne s'agit pas d'un concours, mais d'un mandat d'études parallèle qui fonctionne un peu différemment.

Dernière remarque que je ferai, c'est pour vous rappeler qu'à la suite de la première phase de nos travaux par rapport à la résolution de départ, l'un des points sur lequel nous nous sommes mis d'accord, outre le fait que le téléphérique n'était pas viable, c'était justement que nous souhaitions un mandat d'études parallèle. Donc, je vous invite à voter en cohérence avec ces conclusions et à voter le budget pour permettre ce mandat d'études parallèle.

M. HAAS : M. MIZRAHI a donné deux arguments que je voulais rappeler à Mme FLOREY BARDET. Et juste un peu sur le ton taquin, je trouve quand même que les précisions qui ont été fournies par l'UDC dans le cas présent sont un peu « ras du bitume », parce que pour le moment les trottoirs et ce qui se passe sur le pont, on vient de le réentendre, cela ne va pas bouger. C'est bien un mandat d'études parallèle et il s'agit de s'ouvrir l'esprit - je vous rappelle que ce qui a déjà été fourni précieusement en commission, les études faites par le bureau EDMS prennent déjà en compte toutes sortes de choses hyper intéressantes liées au pôle de circulation, aux endroits où il y a du monde et à toutes les possibilités. On n'est pas au ras du bitume avec ce pont, mais c'est vraiment une opportunité, encore une fois, de parler d'un projet de mobilité qui à terme l'aménagement du territoire de la commune de Lancy est déterminant.

M. FAVRE : j'aimerais vous remercier de la façon que vous prenez pour cette traversée. On a lancé une bonne piste il y a une année et demie. Il ne faut pas oublier que le plan directeur cantonal comporte des éléments importants du futur plan directeur communal sur lequel nos successeurs de la prochaine législature devront se pencher. Cela a un coût et si cette étude est déjà faite, si on s'est déjà penché sur cette problématique de liaison Petit et Grand-Lancy, ce seront des économies qui seront faites sur le futur mandataire qui fera le plan directeur communal.

J'aimerais également préciser que l'Etat maintenant a terminé ses réalisations de tram qui vont vers le centre, il va s'occuper des tangentielles, et une des principales est celle qui va aller de Balexert jusqu'au carrefour du Bachet-de-Pesay. Cela va inévitablement traverser notre commune, cela va la couper en deux. Si on se laisse faire, si on n'a rien, vous allez voir comment cela va être. Par contre, si on est proactif et qu'on a quelque chose à proposer - moi je dis que le téléphérique n'est pas abandonné - j'aimerais juste relever que dans le rapport des mandataires le chiffre pour le téléphérique est faux, on le redit depuis bientôt six mois, il n'a toujours pas été corrigé par les mandataires. Parce que 83 millions pour un kilomètre de téléphérique, là c'est la Bahnhofstrasse ou la paradeplatz, il ne faut pas exagérer.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

M. REOLON : le groupe MCG va soutenir cette proposition, parce qu'il faut absolument régler ce trafic. Je pense que certains d'entre vous prennent le vélo pour descendre de temps en temps, d'autres prennent le bus. Je peux vous dire qu'à certaines heures du soir, je ne parle pas de la journée pour le vélo, mais le soir, il y a assez de problème pour descendre en bus, on va plus vite à pied. Donc, le groupe MCG va soutenir ce projet.

M. PERRENOUD : je me suis toujours opposé à ce projet, je m'y opposerai encore ce soir. J'en ai déjà donné les raisons.

Par contre, là où je suis obligé de réagir, c'est de me faire traiter de cinglé par M. MATHIEU. Je trouve cela déplorable, car effectivement je prends mon vélo, je descends le pont, mais sans monter sur le trottoir et je vous rappelle que c'est bien les Verts qui sont à la tête du Département. Si les gens qui respectent la circulation et qui descendent sur la route avec leur vélo sont tous des cinglés, ils ne font que respecter la législation en vigueur. Le terme de « cinglé » est très fort, s'il peut le retirer, cela m'arrangerait car tous les cyclistes ne sont pas des cinglés s'ils suivent la réglementation.

M. MATHIEU : je présente toutes mes excuses à M. PERRENOUD, mais je reste persuadé qu'il faut vraiment être « fend-la-bise » pour rester sur le pont de Lancy, en pleine circulation, à midi, derrière un bus, avec des voitures de tous les côtés. C'est pour cela que je continuerai à prendre le trottoir.

M. BONFANTI : il suffit de poser la question aux communiens pour se rendre compte qu'il y a un réel problème entre le Petit et le Grand-Lancy en termes de mobilité. Je pense que le but est de trouver une solution et que le PDC pose la bonne question. Il suffira de trouver des solutions.

Maintenant, je m'étonne un peu des propos de certains groupes ici, car nous avons discuté plusieurs fois en commission de ce projet et quand je regarde le vote en commission, cela a été voté à l'unanimité. Donc, en commission personne ne s'y est opposé, il n'y a même pas eu d'abstention, aux finances peut-être, mais pour l'aménagement du territoire, tout le monde a accepté. A part s'il y a des nouveaux éléments, j'ai de la peine à comprendre.

M. ANNEN : il faut arrêter de laisser dire n'importe quoi à certaines personnes dans cette assemblée. Je pense qu'à un moment, les gens qui veulent nous donner des leçons ici de consensus, d'analyse a posteriori, feraient mieux de se rappeler que dans certains dossiers, on a perdu une heure et demie pour débattre de propositions consensuelles pour en arriver au même point lors du débat de ce soir. Je pense qu'à un moment il faut commencer à balayer devant sa porte.

Et d'entendre dire que c'est un besoin des communiens de relier le Petit au Grand-Lancy, M. BONFANTI, je viens volontiers avec vous voir les gens qui vous ont fait ces demandes, parce que moi je peux vous dire que les gens du Petit-Lancy restent là-haut et ceux du Grand restent en bas. Donc, arrêtez de me faire croire que c'est un besoin des communiens d'avoir un trajet, une relation entre le Petit et le Grand-Lancy.

M. MARTIGNANO : Mme FLOREY BARDET a fait une proposition de renvoi en commission. Nous allons d'abord voter cette proposition.

M. MIZRAHI : j'aimerais juste m'exprimer sur cette proposition. Je crois que la discussion a été faite correctement en commission, il n'y a pas de nouveaux éléments, donc je pense qu'il faut voter.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

M. MARTIGNANO : Mme FLOREY BARDET, veuillez nous refaire votre proposition.

Mme FLOREY BARDET : je propose un renvoi en commission afin d'attendre que l'Etat présente un projet et que nous puissions en discuter conjointement, surtout sur la base de la fluidité du trafic du pont de Lancy.

M. MATHIEU : cela tombe sous le sens, mais je pense qu'il s'agit d'un renvoi en commission de l'aménagement du territoire ?

M. MARTIGNANO : oui. Je fais voter cette proposition.

La proposition de renvoi en commission de l'aménagement du territoire est refusée par 27 non et 2 oui.

M. MARTIGNANO : nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 9) est accepté par 24 oui et 5 non (voir annexe).

**11) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 10 juin 2013 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)

- **Transformation de la servitude personnelle d'usage d'un local à destination de salle de sport en servitude foncière**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance nous explique que ce point est soumis à la Commission des finances afin d'obtenir, selon les statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy, l'accord du Conseil municipal en sa qualité d'autorité de surveillance, pour transformer la servitude personnelle actuelle, qui comporte le droit de passage et accès aux différentes installations en une servitude foncière du local ex Pneus Favre qui sera rénové afin d'obtenir au final une grande salle de sport, donc le montant des travaux se monte à Fr. 2'120'000.--.

Ceci dans le but de financer les travaux dudit local, la Fondation doit faire recours à un emprunt auprès d'une banque. Or, avec une servitude personnelle, ce n'est pas possible, les valeurs de gage ne sont pas suffisantes.

Le but est d'obtenir une servitude foncière qui serait rattachée à l'un des immeubles qu'elle détient, en l'occurrence le 80, avenue des Communes-Réunies, validée par un acte notarié et signé par l'ensemble des copropriétaires de l'Etoile Palettes, étant donné que cette servitude est prise sur une parcelle qui appartient à l'ensemble des copropriétaires.

Le Président passe au vote qui est approuvé à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 27 oui

Séance ordinaire du 20 juin 2013**• Autorisation d'emprunt pour financer les travaux de transformation du local**
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance explique que la Fondation dispose de fonds propres, d'une part de la dotation initiale de la Commune de Lancy, et d'autre part de ses exercices bénéficiaires, et que la débitrice de l'emprunt sera la Fondation immobilière communale.

Un commissaire demande si l'emprunt sera amorti au moyen des loyers des salles de sports. M. Lance répond par l'affirmative, en expliquant qu'un loyer a été défini sur la base d'un plan financier et qu'il se monte à Fr. 250.— m2. La Fondation immobilière facturera à la Ville de Lancy qui mettra ensuite à disposition ce local à deux sociétés communales.

Le président passe au vote qui est approuvé à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 27 oui

b) Audition des représentants de la régie Edouard Brun SA – Gestion des immeubles communaux
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance nous explique que la régie Brun est mandataire depuis 1994 des immeubles de la Ville de Lancy, que le mandat ne concerne pas les immeubles détenus par la Fondation immobilière communale de Lancy, que le parc immobilier de la Commune de Lancy représente un état locatif brut de Fr. 14'450'000.--, 154 immeubles, 687 appartements, 75 locaux commerciaux, un millier de parkings, 121 dépôts et locaux, 59 villas et 2 immeubles avec encadrement pour personnes âgées. L'état locatif se monte à plus de Fr. 14'000'000.--, il est intégré dans les comptes de la Commune et c'est un élément important pour l'équilibre du budget.

Lors de l'audition de la régie Brun, il nous est présenté par MM. Brun et Koller, ainsi que Mme Pastore. Le contrat qui lie la régie à la Ville de Lancy concernant le parc immobilier et ces points portent essentiellement sur : la société, la collaboration avec la Ville de Lancy, la gestion locative, la gestion technique, travaux et environnement, gestion du contentieux, l'évolution des états locatifs et la fixation des loyers ainsi que les statistiques.

Suite à la demande d'un commissaire, M. Brun détaille la rétribution de la régie : honoraires 2,7% sur le portefeuille villas, 3,25% sur les immeubles et 5% sur les travaux.

Un commissaire s'interroge sur la durée du mandat entre la régie Brun et la Ville de Lancy. M. Lance rappelle que le mandat a été attribué en 1994, après que le Conseil administratif de l'époque eut demandé des offres à plusieurs régies.

Il ajoute qu'un contrat a été établi d'une durée de 3 ans renouvelable d'année en année, avec un délai de résiliation de 3 ans, que lors d'une Commission des finances il y a 2 ans, la durée du mandat de la régie Brun avait été évoquée, que depuis le Conseil administratif a invoqué ce sujet à plusieurs reprises, et que selon l'avis de droit, la Ville de Lancy n'a pas l'obligation de remettre ce mandat sur le marché, d'autant plus que le Conseil administratif est très satisfait du travail de la régie, mais il est conscient que cela dure depuis près de vingt ans. Toutefois, il informe qu'une procédure AIMP serait nécessaire en cas de changement, avec des délais de résiliation à respecter.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Ce point étant très complexe, le Président suggère de le remettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance de commission.

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE attire l'attention des commissaires sur le fait que des séances de réserve ont été prévues certains mardis.

**12) RESOLUTION DU GROUPE SOCIALISTE CONCERNANT LA LOI DU 17 MAI 2013
MODIFIANT LA LOI SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET SUR
L'ACCUEIL FAMILIALE DE JOUR (J 6 29 - 10636)**

RÉSOLUTION

Concernant la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familiale de jour (J 6 29 – 10636)

Le Conseil municipal de la Ville de Lancy,

considérant :

que cette loi, en diminuant le taux d'encadrement et la proportion de personnel diplômé, lors de son entrée en vigueur :

- *dégradera la qualité de la prise en charge des enfants et leur sécurité ;*
- *diminuera les activités stimulant le développement des enfants, la détection précoce de celles et ceux qui ont besoin d'une attention particulière, le soutien à celles et ceux qui ont des difficultés et la collaboration avec les familles ;*
- *réduira les possibilités de former des jeunes dans les institutions ;*
- *n'apportera pas de solutions pour créer plus de place pour les enfants ;*
- *amènera une précarisation des conditions de travail*

que cette loi, lors de son entrée en vigueur, fera que le canton de Genève aura l'un des plus mauvais taux d'encadrement de Suisse pour la petite enfance.

invite le Conseil administratif à :

- *exprimer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, par un courrier au nom du Conseil municipal, nos fortes réticences sur le bien-fondé de cette loi et nos inquiétudes sur les conséquences qu'elle entraînera pour les enfants et les familles du canton de Genève.*

Exposé des motifs :

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Le 17 mai 2013 le Grand Conseil a voté une loi modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29 – 10636).

Cette loi précise les normes d'encadrement pédagogique. La répartition du personnel éducatif dans les équipes doit respecter la proportion de 50% de personnel diplômé (EJE ES ou équivalent), 30% de personnel titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC ASE ou équivalent) et 20% de personnel auxiliaire en voie de qualification.

Cette nouvelle répartition, acceptée par les partenaires sociaux pour valoriser la nouvelle formation d'ASE (assistant-e socio-éducatif), diminuera le nombre d'éducateurs et d'éducatrices dans les institutions.

L'effort fourni par le monde de la petite enfance, en acceptant cette diminution de personnes diplômées est déjà conséquent et permettra de diminuer les coûts de fonctionnement.

Cette loi modifie les normes d'encadrement, utile pour le calcul du nombre de postes éducatifs dont doit disposer une institution pour pouvoir fonctionner.

Enfants de moins de 12 mois : 1 adulte présent pour 4 enfants présents

Enfants de 12 à 24 mois : 1 adulte présent pour 5 enfants présents

Enfants de 2 à 3 ans : 1 adulte présent pour 10 enfants présents – Actuellement 8 enfants

Enfants de plus de 3 ans : 1 adulte présent pour 13 enfants présents – Actuellement 10 enfants

Cette loi, lors de son entrée en vigueur, fera que le canton de Genève aura l'un des plus mauvais taux d'encadrement en Suisse pour la petite enfance. Cette diminution dégradera fortement la qualité de la prise en charge des enfants ainsi que leur sécurité. Ce qui n'est pas acceptable.

Il est faux de penser que cette modification de la loi permettra d'accueillir plus d'enfants dans nos crèches. En effet le nombre d'enfants est fixé par des normes fédérales qui exigent 3m² par enfant. Or les locaux existants sont pleins et pas forcément extensibles. La construction de nouveaux lieux reste nécessaire.

Il faut également relever que la modification de l'article 7 risque de créer une précarisation des conditions de travail du personnel.

En conclusion, il n'y a aucun doute que la nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour manquera sa cible. Elle ne créera pas de nouvelles places pour les enfants et péjorera la qualité d'accueil et les conditions de travail dans les structures de la petite enfance.

M. GOLAY : sur le fond et dans un monde idéal, M. MIZRAHI a totalement raison. Maintenant, le Grand Conseil a voté une loi qui fait l'objet d'un référendum. Faire un courrier aujourd'hui, c'est un peu tard, il aurait fallu se manifester avant le vote du Grand Conseil pour que cela ait du poids. Aujourd'hui, puisque l'on peut imaginer que le référendum va aboutir, ce sera le peuple qui va se prononcer. Mener cela à un débat populaire, ce sera la meilleure des choses. Simplement il faut savoir, par rapport à ce qui a été dit par M. MIZRAHI, qu'il y a des normes de sécurité, il y a des normes de confort, mais je pense que l'on respecte cela. Jamais le Grand Conseil n'aurait décidé de mettre en danger un quelconque enfant de notre République et on peut rester persuadé qu'on a certainement les normes les plus exigeantes au niveau européen pour ce qui est des crèches et des garderies.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Je pense que l'on peut étudier la chose, mais il faudrait renvoyer cette résolution à la Commission des affaires sociales pour que les gens puissent avoir l'entier des discussions qu'il y a déjà eu à ce sujet, puisque cela a fait l'objet de nombreuses heures d'étude de la part des autorités cantonales, pour que vous puissiez vous décider en toute connaissance de cause.

Je propose que cette résolution soit renvoyée à la Commission des affaires sociales.

Mme FLOREY BARDET : les arguments de l'exposé des motifs de cette résolution sont fallacieux. La loi 10636 votée par le Grand Conseil est une première réponse à la volonté populaire qui a plébiscité le contre-projet à l'IN 143 « pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance » à plus de 60%. Les taux d'encadrement n'ont pas bougé depuis une bonne douzaine d'années, mais au vu de la demande des parents qui attendent désespérément une place pour leurs enfants, il est grand temps que cela change.

Dans la réalité, cette modification de loi s'apparente plus à une mesurette qu'à une véritable révolution. En effet, dans un premier temps, elle n'aura que très peu d'impact sur la situation actuelle. Certes, elle créera un certain nombre de nouvelles places, mais il ne sera pas possible d'en créer dans toutes les crèches existantes pour la simple raison que les normes architecturales imposent une surface nette de 3 m² par enfant et que comme la plupart des crèches sont déjà pleines, il n'est simplement plus possible d'y accueillir des enfants supplémentaires.

Par contre, il a été clairement démontré qu'en cas de rénovation, par un simple réaménagement du mobilier, il est parfaitement possible de gagner de l'espace disponible pour créer de nouvelles places.

Pour ce qui est de la sécurité, alors là, laissez-moi doucement rigoler ! Ce que je constate aujourd'hui, c'est que la gauche a une notion de la sécurité à géométrie variable. Car ce sont les partis de cette même gauche qui, au Conseil national, ont refusé d'interdire que les pédophiles puissent travailler avec les enfants en rejetant l'initiative de l'association « Marche blanche ». Et à mon sens, ça, c'est mettre nos enfants en danger.

Concernant les élucubrations des syndicats, il faut quelque peu rétablir la vérité. Non ! il n'y aura pas de baisse de la qualité. Ceci est totalement faux. Il n'y a qu'à voir les taux d'encadrement pratiqués dans les autres cantons romands. Je dénonce les propos de cette résolution qui ne servent qu'à inquiéter les parents. A faire croire que c'est de l'irresponsabilité. Alors, dites-moi comment font les autres cantons où les taux d'encadrement sont plus élevés. Les enfants y sont-ils en danger ? Non ! Le personnel éducatif y est parfaitement formé. Du reste la formation est d'un niveau fédéral et donc reconnue dans tous les cantons. Alors pourquoi à Genève le personnel ne pourrait pas ou ne serait pas capable de s'occuper de quelques enfants supplémentaires.

Ces revendications syndicales ne sont que des revendications de confort vis-à-vis de leurs membres et de toute façon, ils ne sont là que pour faire du bruit quand on essaie d'améliorer la situation du manque de places dans les crèches. Il faut bien qu'ils justifient les cotisations chèrement payées par leurs membres. Ils vont simplement mettre en opposition les parents qui ont la chance d'avoir une place pour leurs enfants et ceux qui n'en ont pas. Ils vont faire passer les parents qui ont une place de crèche pour leurs enfants pour des égoïstes qui refusent l'entrée d'enfants supplémentaires dans nos institutions.

Pour finir, il est également important de préciser que le taux d'encadrement retenu par la loi 10636 n'est pas si éloigné de la pratique actuelle car des dérogations sont admises depuis longtemps. Dans les faits, par rapport au taux actuel, nous n'augmentons les chiffres que d'un enfant supplémentaire et ceci uniquement pour les tranches des 2 à 3 ans et celle des plus de

Séance ordinaire du 20 juin 2013

3 ans. Les autres catégories restent inchangées. Et ce n'est pas un taux obligatoire, ce sera simplement le taux maximum admis. De même que pour les normes d'encadrement pédagogique, il s'agit simplement d'une modification de la proportion entre le personnel diplômé HES et celui titulaire d'un CFC, mais en aucun cas d'une diminution du nombre du personnel qualifié. Car ce que la résolution ne dit pas, c'est que ces normes ne tiennent pas compte des apprentis et des stagiaires. C'est pour ces excellents motifs que le groupe UDC refusera cette résolution.

M. ANNEN : je pense que stigmatiser les problèmes de crèches et d'accueil de la petite enfance uniquement à un taux d'encadrement, c'est peut-être ne pas voir assez loin. Quand on voit les normes architecturales et de construction qu'on réclame, de mon point de vue, si on essaie de faire des choses aseptisées, des choses totalement ultra-sécurisées, c'est peut-être sur cela que la réflexion doit porter.

Je pense que ce débat aurait eu l'avantage d'avoir lieu en Commission des affaires sociales puisqu'on vient de recevoir cette résolution où l'on nous dit qu'on peut avoir plus de renseignements avec le rapport de la Commission de l'enseignement. J'aime bien pouvoir analyser les choses tranquillement, pour pouvoir voir de quoi il en retourne et le PLR retiendra la demande du MCG, c'est-à-dire le renvoi en Commission des affaires sociales pour qu'il y ait un vrai débat, posé, avec tous les arguments qui peuvent être à ce niveau-là. Si le renvoi en commission est refusé, je m'opposerai personnellement à cette résolution.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je ne suis pas du tout opposée, non plus, à ce que ce soit renvoyé à la Commission des affaires sociales car cela mérite effectivement un débat. Ceci étant, rien n'empêche les personnes qui adhèrent à cette résolution de signer le référendum.

On a beaucoup évoqué des questions de sécurité ici, moi ce qui me frappe beaucoup dans ces nouvelles mesures et cette réduction du taux d'encadrement, c'est la réduction qui va en découler aussi en termes de capacité des éducateurs à interagir avec les enfants de manière individualisée et par ce biais d'avoir des rôles essentiels en matière d'apprentissage non seulement des acquis pédagogiques classiques que l'on peut trouver dans ce type d'établissement, mais aussi de la régulation émotionnelle et d'adaptation à la vie communautaire. Cela me paraît des dimensions fondamentales pour la vie en société par la suite et cela me semble un très mauvais calcul de commencer à rogner déjà sur la petite enfance.

On aura l'occasion d'en reparler, mais effectivement la question n'est pas qu'une sécurité architecturale, loin s'en faut.

M. MATHIEU : il y a une telle divergence de vue sur la petite enfance quand on entend le discours de Mme FLOREY BARDET et celui de M. MIZRAHI qu'un renvoi en Commission des affaires sociales fera du bien à tout le monde.

M. PROGIN : sur le fond, notre groupe a été clair et a opté pour la solution négociée avec des professionnels, qui était plus pragmatique et qui aurait pu être adoptée par tout le monde.

Sur la forme, on ne pense pas que cette résolution ait beaucoup de raisons d'être, parce que dire au Conseil d'Etat que l'on pense que ce n'est pas bien, alors que précisément il était contre, cela ne sert pas à grand-chose. Le dire au Grand Conseil, alors qu'il a déjà voté, cela ne sert pas à grand-chose non plus. Par contre, revenir là-dessus en commission pourrait être une bonne chose parce que, quand bien même ces normes seraient adoptées, il peut toujours rester à la commune la possibilité d'adopter des normes différentes. Hypothétiquement, on pourrait tout à fait envisager de mettre en place un règlement qui fixe des normes

Séance ordinaire du 20 juin 2013

d'encadrement différentes pour nos institutions subventionnées. Cela fixe des minima, cela ne dit pas ce que l'on doit faire dans tous les cas.

On soutiendra le renvoi en commission, c'est une bonne solution pour ce texte.

M. MIZRAHI : je pense pouvoir dire que, au niveau de notre groupe, on soutiendra ce renvoi en commission. Je pense qu'il y a des discussions intéressantes qui ont été avancées, il y a notamment des propositions qui ont été données par M. PROGIN.

Je pense que la commune a encore un message à faire passer au niveau de la vision de la petite enfance qui est la nôtre. Cela a été reconnu, cette proposition de loi va diminuer le taux d'encadrement, donc à terme la qualité. Quand on parle d'un enfant, ce n'est pas correct, parce que concernant les enfants de 2 à 3 ans, je rappelle que l'on passe de 8 à 10 enfants pour un éducateur et pour les plus de 3 ans, on passe de 10 à 13 enfants. C'est une augmentation de 2 et 3 enfants et c'est une augmentation en termes de pourcentage qui est quand même très importante. Cela c'était pour répondre sur la question du taux d'encadrement.

Et puis, il faut être conscient, mais je crois que cela a été reconnu, dans le cadre des crèches actuellement, cela ne va pas créer une seule place de crèche. C'est une réalité. On est en train de parler d'une diminution du taux d'encadrement pour les nouvelles crèches, mais cela veut quand même bien dire que la première chose à faire, ce n'est pas d'agir sur le taux d'encadrement, mais c'est de créer des places de crèches nouvelles.

Pour toutes ces raisons, renvoyons ceci en commission et essayons d'avoir une position claire de la Commune, comme cela a été proposé par certains préopinants sur cette question de la petite enfance.

M. GOLAY : il est clair que cela ne va pas faire un grand changement, mais je crois que l'on parlait de 300 places que cela permettrait de pouvoir mettre à disposition de parents. Ce n'est quand même pas rien quand on voit la demande qu'il y a aujourd'hui des gens qui sont privés de crèche.

C'est clair que cela ne va pas faire un bouleversement mais c'est pour le futur. Il faut aussi maintenant adapter toutes les nouvelles constructions à ces normes-là qui permettront d'accueillir beaucoup plus d'enfants à l'avenir.

On sait que la petite enfance et les EMS, les personnes du 4^{ème} âge, sont les grands défis de notre génération, cela va coûter très cher. On a des caisses au niveau cantonal et dans plusieurs communes qui arrivent un peu à la limite des besoins que l'on peut espérer, aujourd'hui il faut prendre des mesures. Comme je l'ai dit, le peuple tranchera, si le Grand Conseil a tort, le peuple aura raison.

M. MARTIGNANO : je vous propose de passer au vote du renvoi en Commission des affaires sociales.

La proposition de renvoi en Commission des affaires sociales est acceptée par 28 oui, 1 non et 0 abstention.

Séance ordinaire du 20 juin 2013**13) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 23 mai 2013 – Rapporteuse : Mme Luisa PENTZKE****a) Renaturation de l'Aire – Présentation du Département de l'intérieur, de la mobilité et
de l'environnement (DIME)**

=====

Mme PENTZKE présente le sujet : M. RENEVEY a suggéré que la Commission reçoive un représentant de l'Etat pour présenter les tenants et aboutissants de la renaturation de l'Aire, qui a commencé il y a un certain nombre d'années. Il s'agit d'un chantier mené par l'Etat, chantier qui touche la Commune de Lancy de par le tronçon de l'Aire qui passe sur son territoire.

Des plaquettes sur la renaturation de l'Aire ainsi que des fiches-rivières sur l'Aire sont mises à disposition des commissaires.

Mme Schlup est chargée de projet au Service de renaturation des cours d'eau. Elle rappelle que le canton de Genève compte 300 km de rivières, nants et ruisseaux. Ces cours d'eaux sont cantonaux, communaux ou privés. Le Service s'occupe principalement des projets qui touchent les cours d'eaux cantonaux. Il dispose d'un fonds cantonal de renaturation approvisionné par les redevances hydrauliques, les taxes de pompage et les subventions de la Confédération.

Mme Schlup indique que la renaturation de l'Aire est le projet phare du Canton en matière de renaturation des cours d'eaux. Ces travaux ont pour raison principale la protection contre les inondations, mais ils amènent également une plus-value biologique et environnementale. Ils se déroulent en plusieurs phases :

- La première phase concernait un tronçon-pilote, entre le pont du Centenaire et le pont des Marais.
- La deuxième phase qui a eu lieu entre 2008 et 2010, entre le pont de Certoux et le pont de Lully, concernait 1 km de cours d'eau et 2 km de fossés censés retenir les infiltrations d'eau qui viennent notamment du coteau.
- La troisième phase concerne le tronçon entre le pont de Lully et le pont des Marais. Il s'agit en particulier de réactiver un ancien méandre de l'Aire, ainsi que de créer un ouvrage de régulation d'une capacité de stockage d'environ 40'000 m³ d'eau.

Mme Schlup montre quelques photos des travaux effectués, en particulier de travaux qui ont eu lieu en 2011 au chemin de Sous-Bois. Il s'agissait d'une part de consolider par un caisson de bois le talus en rive gauche et d'autre part de redresser en rive droite le chemin qui s'affaissait. À cet endroit, la rivière fait un angle droit.

Suite à une remarque d'un commissaire, Mme Schlup indique que le Service de renaturation des cours d'eau est conscient que le chemin s'est de nouveau affaissé. Le Service réfléchit à la meilleure solution pour stabiliser le talus, sauver la faune piscicole et redonner un chemin fonctionnel à la Commune de Lancy. Un chemin provisoire de déviation pour les piétons a été installé. Mme Schlup précise que l'Etat de Genève prend entièrement en charge ces travaux.

Un commissaire relève que cet endroit est un des plus beaux de la Commune en termes de préservation de la nature. Il trouverait intéressant de mettre un panneau pour expliquer pourquoi les travaux ne peuvent pas être effectués immédiatement. Par ailleurs, il suggérerait d'installer des panneaux didactiques comme on en trouve au bord du Rhône.

Mme Schlup invite la Commune, si elle a un projet de parcours didactique, à s'adresser à la Direction générale de la nature et des paysages (DGNP). En effet, le Service de renaturation

Séance ordinaire du 20 juin 2013

des cours d'eau s'occupe des projets et des travaux, tandis que la DGNP s'occupe de l'aspect entretien et didactique.

M. Renevey relève que l'on trouve encore des panneaux « Danger : eau polluée » au bord de l'Aire, vers le pont du Gué. Il se demande si ces panneaux sont encore nécessaires.

Mme Schlup n'avait pas connaissance de la présence de ces panneaux. Elle précise que ce domaine est de la compétence de la Direction générale de l'eau (DGEau). Elle posera la question à son collègue, M. Francis Delavy, qui est en charge de la renaturation de l'Aire.

Les commissaires ont pu poser des questions sur tous les aspects qui ont été présentés et ont obtenu des réponses satisfaisantes à chacune des questions.

À la demande du Président, Mme Schlup indique que le Service de renaturation des cours d'eau a étudié plusieurs variantes pour ce tronçon.

Parmi les projets liés au PAV. Les commissaires ont entendu dire qu'il y aurait des projets d'ouverture de l'Aire, qui est actuellement souterraine, à la hauteur du Pont-Rouge.

Mme Schlup ne participe pas aux discussions sur le PAV. Elle imagine cependant qu'un tel projet serait principalement paysager. Une partie du débit pourrait être amenée en surface, mais les ouvrages souterrains ne pourraient pas être entièrement supprimés pour des questions de sécurité, de place dans la ville et de profondeur.

Puis, en réponse à une question de M. Renevey, Mme Schlup indique qu'une quatrième étape de renaturation de l'Aire est prévue, en amont, vers la France. Mais les travaux de sécurisation ne concernaient que les trois premières étapes.

b) Audition de la nouvelle déléguée à l'agenda 21, Mme Emily BRICHART

=====

Mme PENTZKE présente le sujet : au nom de la Commission, le Président souhaite la bienvenue à Mme Brichart qui remplace Mme Grasset depuis le 15 avril. D'origine suédoise et belge, elle habite la région depuis plus de quinze ans. Après l'obtention de plusieurs diplômes, Mme Brichart est titulaire d'un master en géosciences à l'Université de Lausanne, avec une spécialisation en enjeux sociaux et politiques. Avec une solide expérience professionnelle et souhaitant revenir à des questions plus locales et concrètes, elle a eu la chance d'être engagée comme déléguée à l'agenda 21 à la Commune de Lancy. Elle compte, dans un premier temps, continuer les projets que Mme Grasset avait mis en place et, dans une deuxième phase, mettre en place de nouveaux projets.

Le Président remarque qu'un vote avait eu lieu il y a de nombreuses années sur les thématiques de l'agenda 21 et les projets à réaliser. Lors de la dernière séance de la Commission, Mme Grasset avait présenté le bilan de l'agenda 21. Le Président invite Mme Brichart, une fois qu'elle aura pris ses marques, à revenir auprès de la Commission pour proposer soit de continuer sur la même ligne, soit éventuellement de changer de thèmes.

À ce propos, M. Renevey rappelle qu'effectivement, lors de la dernière séance, la Commission avait vu que la Commune était arrivée à la fin d'un cycle. L'arrivée de nouvelles forces est l'occasion de faire un bilan et de voir si, la situation ayant évolué, d'autres chantiers doivent être entamés ou si, certains dossiers étant encore peu avancés, il faut continuer dans la même direction.

Séance ordinaire du 20 juin 2013**c) Création d'une place de jeux au square Clair-Matin**
=====

Mme PENTZKE présente le sujet : M. Renevey rappelle que la Commission de l'environnement avait voté le crédit d'investissement et que la plénière avait demandé une audition des copropriétaires récalcitrants. La demande d'autorisation de construire pour la place de jeux provisoire a été déposée. Les copropriétaires récalcitrants ont fait opposition. Par conséquent, la Commune de Lancy se trouve aujourd'hui face à deux écueils :

- Après des années de procédure, la Commune a enfin réussi à obtenir la signature de tous les copropriétaires, à l'exception des copropriétaires récalcitrants. Il s'agit donc maintenant d'envisager une procédure en expropriation contre ces derniers.
- Le second écueil concerne le recours contre la demande d'autorisation de construire. Dans cette affaire, la Ville de Lancy a mandaté Me Wisard, dont l'argumentaire est simple : ces copropriétaires font systématiquement obstruction à la procédure en général et font donc également obstruction sur ce point précis. Concernant la demande de la plénière, il ne semble pas pertinent d'auditionner ces copropriétaires alors que la Commune est en procédure contre eux.

Pour ce qui est de l'expropriation, M. Renevey ajoute que Me Wisard a relevé qu'une alternative consisterait en une procédure purement administrative. En effet, le PLQ prévoyant une cession automatique au domaine public, le Département peut statuer pour obliger les copropriétaires récalcitrants à lever leur opposition, sans passer par l'expropriation. La Ville de Lancy va maintenant écrire à M. Longchamp pour faire en sorte que, politiquement, il accepte de lancer cette procédure administrative. Si toutefois le Département devait ne pas entrer en matière, la Ville de Lancy entamera la procédure d'expropriation. La Commission sera bien sûr tenue informée de l'avancée du dossier.

En réponse à une question du Président, M. Renevey relève que les frais dépensés par la Commune pour ces procédures sont de deux types : les frais de notaire, qui se sont étalés sur plusieurs années, afin d'obtenir la signature des copropriétaires et les frais plus récents d'avocat relatifs à l'opposition à la demande d'autorisation de construire.

Un commissaire remarque qu'en principe, le tribunal condamne la partie qui perd à prendre en charge les frais de procédure.

d) Présentation du système Mobility
=====

Mme PENTZKE présente le sujet : M. Renevey rappelle que le système Mobility permet à ceux qui n'ont pas de voiture de louer le type de voitures dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. La Ville de Lancy a commencé à utiliser le système Mobility dans le cadre de son plan de mobilité de l'administration. Dans un premier temps, trois véhicules Mobility étaient destinés à l'administration pendant les heures d'ouverture de cette dernière. En dehors de ces heures, elles étaient mises à disposition des Lancéens. Or, le système Mobility ne convenait pas réellement à l'administration, en particulier au Service des travaux qui l'utilisait le plus, et ce en raison de plusieurs paramètres. La Ville de Lancy a décidé de remplacer un premier, puis un deuxième véhicule Mobility par des véhicules entièrement dévolus à l'administration, en particulier au Service des travaux. Il semble judicieux de pouvoir offrir une prestation Mobility aux Lancéens, avec dans un premier temps un véhicule au Petit-Lancy et un au Grand-Lancy, puis en fonction de l'utilisation éventuellement d'augmenter la flotte

Séance ordinaire du 20 juin 2013

M. Renevey précise à l'attention du Président que le parking de la Mairie compte cinq places jaunes : une place Mobility, deux places pour les véhicules de la Commune (utilisés essentiellement par le Service des travaux) et deux places dévolues aux autres véhicules de l'administration. Il ajoute à l'attention de M. PERRIN que, dès que les modalités pour installer un véhicule Mobility au Petit-Lancy auront été éclaircies, la population sera informée de cette nouvelle prestation.

En réponse à une question du Président, M. Deschenaux indique que le contrat passé entre la Commune et Mobility prévoit que l'utilisateur doit ramener le véhicule au parking de la Mobility, sans quoi l'administration pourrait se retrouver sans ce véhicule.

Mme Brichart ajoute que les contrats entreprise prévoient effectivement que le véhicule doit être ramené au même endroit. En revanche, les particuliers qui prennent un abonnement peuvent en principe déposer le véhicule à une autre place que celle où ils l'ont pris.

A la demande d'un commissaire, M. Deschenaux fera figurer au procès-verbal les coûts de location du véhicule Mobility du parking de la Mairie. Ce sont les tableaux que nous avons reçu en annexe.

Mme Brichart signale à l'attention du Président que les places Mobility les plus proches de Lancy se trouvent à Plan-les-Ouates et au P+R Etoile. Puis elle souligne que l'avantage du système Mobility est que tout est compris (carburant, réparations, assurances intégrales). Or, la population n'est pas informée de ce point fort.

e) Divers

=====

Mme PENTZKE présente le sujet : M. Renevey distribue aux commissaires les statistiques 2012 de la récupération des déchets à Lancy ; une version détaillée est disponible sur l'Intranet. Comme chaque année, le taux de récupération augmente – cependant, à partir d'un certain niveau, la courbe augmente moins vite. Il convient aujourd'hui d'insister sur les déchets compostables. L'Etat et les communes ont l'intention de faire une campagne d'information à ce propos.

Un commissaire relève un manque de containers spécifiques pour pouvoir récolter les déchets compostables. De plus, dans les points de récupération, par exemple les containers enterrés aux Morgines, on ne trouve rien pour déposer ses déchets compostables.

Le Conseiller administratif délégué indique que la loi oblige tous les immeubles à avoir des poubelles pour les déchets verts. Il signale en outre que, dans les immeubles que la Commune possède, il y a toujours les doubles poubelles, ce qui n'est pas le cas dans d'autres immeubles. Actuellement, la problématique concerne la qualité du sac en plastique. On est conscient de cette situation problématique et on y travaille pour trouver une solution. En effet, M. Deschenaux confirme que la qualité du sac est la difficulté première.

Concernant l'installation de containers enterrés pour le compost, c'est un sujet auquel la Commune réfléchit avec ses partenaires, Transvoirie et Serbeco. Le problème est de trouver un moyen pour récupérer les jus qui s'écoulent au fond de la cuve.

M. Deschenaux revient ensuite aux statistiques 2012. Il souligne que, par le nombre de kilos d'ordures ménagères/habitant, soit 222,474 kg, Lancy se place parmi les deux ou trois meilleures communes. Grâce aux efforts déployés par la Ville de Lancy, ce sont Fr. 1'177'000.- qui n'ont pas été dépensés en frais d'élimination.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Le deuxième divers de M. Renevey concerne également les déchets. Les commissaires auront pu trouver sur l'Intranet une lettre relative à la campagne commune entre la Ville de Lancy et le Département pour les déchets des entreprises. Il s'agit d'inciter les entreprises à faire un effort.

M. Renevey informe ensuite la Commission que la Ville de Lancy est lauréate du Prix du développement durable. La Ville de Lancy reçoit ce prix notamment pour les mesures de sensibilisation au tri des déchets qu'elle a mises en place dans les écoles de Lancy, des mesures souvent ludiques. Il convient de remercier M. Staempfli, qui est en bonne partie l'initiateur du projet.

Enfin, M. Renevey signale que l'offre TPG pour les juniors a remporté un grand succès. Cependant, à l'initiative des TPG, la date d'anniversaire limite a été fixée au 6 juillet. Tous les enfants qui sont nés avant le 6 juillet ont donc reçu chez eux une lettre leur signalant qu'ils pouvaient bénéficier d'un rabais pour un abonnement Unireso annuel. Or si, aujourd'hui, les enfants nés après le 30 juin ne peuvent plus avoir de dérogation pour commencer l'école une année plus tôt, ce n'était pas le cas auparavant. Certains enfants nés entre juillet et octobre pouvaient commencer l'école une année plus tôt. Or, certains d'entre eux commencent le cycle d'orientation à la rentrée et ne peuvent pas bénéficier de l'offre de la Commune, qui a reçu quelques téléphones de parents à ce sujet. En tout, 109 enfants seraient susceptibles de bénéficier de cette offre, mais tous n'en feront pas la demande. Les TPG seraient aussi d'accord d'étendre l'offre à ces enfants. Le dépassement pour la Commune se situerait entre Fr. 3'000.- et Fr. 5'000.-, sur un budget de Fr. 152'000.-.

Mme Brichart précise à l'attention d'un commissaire que la Commune subventionne les nouveaux abonnements à hauteur de Fr. 50.- et les TPG à hauteur de Fr 50.-, ce qui représente un rabais de Fr. 100.- au total.

Le dépassement du crédit, pour les raisons expliquées par M. Renevey, est accepté à l'unanimité.

En réponse à une question d'un commissaire, Mme Brichart indique que l'offre ciblée seniors, pour laquelle un montant figure au budget 2013, sera effectuée cet automne.

Un commissaire remarque ensuite qu'aujourd'hui, tout le monde parle de la mobilité douce. Or, une commune est novatrice en ce qui concerne les abonnements TPG : Plan-les-Ouates. Cette dernière compte 10'309 habitants. En 2012, elle a participé financièrement à 539 renouvellements d'abonnement et 68 nouveaux abonnements, soit 607 abonnements au total, pour un budget de Fr. 57'200.-. Un commissaire souhaite que la Ville de Lancy réalise une étude pour voir quels seraient les coûts pour la Commune si tout Lancéen pouvait bénéficier du rabais de Fr. 100.- sur les abonnements TPG, et ce sur plusieurs années. Il conviendrait également de savoir combien de Lancéens ont déjà un abonnement TPG.

Mme Brichart indique que Mme Grasset avait étudié le coût de proposer uniquement un nouvel abonnement aux adultes et aux seniors. Le budget équivalait à environ Fr. 30'000.-.

Le Conseiller administratif délégué pense que la démarche demandée par ce commissaire peut être intéressante pour savoir exactement quel serait le montant. Mais il relève deux différences notables entre Plan-les-Ouates et Lancy : Lancy compte trois fois plus d'habitants que Plan-les-Ouates, et les rentrées fiscales des deux communes ne sont pas les mêmes.

Selon un autre commissaire, une telle offre peut être perçue comme une mesure incitative sympathique. Mais il faut être conscient des conséquences financières dans la durabilité

Séance ordinaire du 20 juin 2013

qu'aurait cette décision. Et est-ce vraiment le rôle d'une commune de sponsoriser, voire d'assister ses citoyens de manière systématique dans de telles opérations ? Il y a peut-être d'autres priorités, par exemple dans le domaine du social.

Le Président clôt le débat pour le reprendre plus tard.

Le Président a un divers. Il a vu ce matin qu'un sac poubelle traînait sur une propriété privée. Un feuillet avait été joint, incitant la personne qui avait déposé ce sac à le mettre dans un container.

M. Deschenaux indique qu'à la demande de la Commune, le transporteur laisse le sac avec ce message, généralement une semaine.

Le Président signale que, dans son immeuble, les containers en métal ont été remplacés par des containers en plastique.

M. Deschenaux précise que, selon la loi, les containers ne devraient pas être laissés dehors. Les containers en métal ont été remplacés par des containers en plastique parce que ces derniers, dont le couvercle peut aussi se rabattre entièrement, sont plus pratiques.

Un commissaire montre une photo d'une poubelle débordante de déchets sur la piste de course du collège de Saussure, où ont récemment été installées 14 poubelles. Treize de ces poubelles étaient vides alors que la quatorzième, située vers l'entrée du parc Navazza, était entourée de déchets. Les mesures de sensibilisation auprès des enfants ont un grand succès, mais peut-être faudrait-il aussi travailler le civisme des adolescents. M. Deschenaux indique que ces poubelles ont été installées par le collège.

Un commissaire a un autre divers. Il a vu, dans ce même périmètre, des affiches contre la pollution visuelle (tags). Cette campagne d'affichage est-elle liée à « Façades nettes » ?

M. Deschenaux relève d'abord que l'opération « Façades nettes » continue et fonctionne bien. La collaboration avec les propriétaires qui ont un contrat est excellente.

Un commissaire peut témoigner du succès de « Façades nettes ». Son immeuble était couvert de tags avant l'opération. Il n'y en a plus eu depuis qu'ils ont été nettoyés, il y a presque une année.

M. MARTIGNANO : je me permets de vous rappeler que les informations doivent être brèves et concises.

Mme PENTZKE : excusez-moi, il y avait 15 pages.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 juin 2013 –
Rapporteur : M. Pierre MANCINO****a) Information immeuble chemin Tressy-Cordy 3 – Travaux de rénovation**
=====

M. MIZRAHI, en l'absence de M. MANCINO présente le sujet : M. Renevey relève que cet immeuble de logement est un bâtiment vieillissant qui doit faire l'objet de travaux de rénovation conséquents, tout en répondant à certaines demandes au niveau patrimonial.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Comme il s'agit d'un immeuble habité, la Commune est en train de négocier avec les différents locataires et éventuellement envisager des rocadés entre les appartements. M. Renevey précise encore qu'il s'agit aujourd'hui d'une information, pour que la commission puisse appréhender ce sujet qui devrait faire l'objet d'une demande de crédit dans ces prochains mois.

Le projet est de construire trois appartements supplémentaires, par conséquent, il y aura sept appartements au lieu de quatre, une surface locative de 718 m² et 29 pièces.

M. Renevey souligne que tout avance de front : les discussions avec le département et notamment la CMNS, les discussions avec les locataires.

Par la suite, le projet détaillé et les coûts feront l'objet d'une demande de crédit auprès de la commission.

b) Information sur les chantiers en cours

=====

M. MIZRAHI, en l'absence de M. MANCINO présente le sujet : M. Gueritey tient à remercier les commissaires de s'être déplacés sur le chantier de l'école du Sapay. Il procède à la présentation.

- Drainage et aménagement couverture T104 – Esplanade des Palettes

Le chantier a démarré par l'assainissement en juin 2012. Cette étape a pu être terminée pour la Fête des 3 Marchés. Les plantations et la pose du mobilier urbain ont commencé en avril 2013. Tant le planning que le budget sont respectés.

- Route de la Chapelle

Les travaux consistaient à installer les collecteurs séparatifs pour l'évacuation des eaux usées et des eaux claires des immeubles en construction. Le chantier a été très compliqué car il s'est cumulé avec les travaux du CEVA. Malgré de très nombreuses difficultés, le planning a été respecté et la route de la Chapelle a été rouverte officiellement le 3 mai 2013. Le budget a également été respecté.

- Construction d'un immeuble de logements à vocation sociale – 96 route du Grand-Lancy

Les travaux ont débuté en mai 2012. La réception de l'ouvrage vient d'être faite. Le budget a été respecté.

- Rénovation du bâtiment de la voirie – Chemin Gérard-de-Ternier

Le chantier a débuté en mars 2012. Les panneaux solaires ont été réceptionnés en novembre 2012 et mis en service en janvier 2013. L'enveloppe du bâtiment (isolation et bardage) a été terminée en mars 2013.

- Ecole des Palettes – 60 avenue des Communes-Réunies

Le chantier a débuté en octobre 2011 et se terminera en octobre 2015. Il se fait par étapes. Quatre blocs sur huit auront été rénovés à la fin des vacances d'été 2013. Pour l'instant, tant le planning que le budget sont respectés.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

- BAM (Bâtiment administratif de la Mairie) – 41 route du Grand-Lancy,

Les travaux ont débuté en janvier 2013. La fin des travaux était prévue pour décembre 2014, mais trois mois de retard sont déjà annoncés en raison de nombreuses difficultés de terrassement, dues aux conditions météo et au terrain défavorable. Les travaux sur la villa Rapin sont terminés et la villa est à nouveau occupée. Les travaux pour le nouveau bâtiment ont commencé ; le terrassement est terminé et le radier est en cours.

- La Chapelle-Les Sciers, école intercommunale Le Sapay

L'école et les locaux pour le parascolaire seront livrés pour la rentrée 2015. Le bâtiment des sports a pris deux mois de retard parce que les jardins familiaux viennent d'être libérés alors qu'ils devaient l'être en mars ou avril 2013. Le budget est pour l'instant respecté.

- Les chantiers à venir
 - Trottoir du chemin des Verjus : les travaux débiteront le 10 juin.
 - Esplanade de la Chapelle : les travaux débiteront en septembre.
 - Pavillon de l'Orangerie : les travaux débiteront en juillet puisqu'il y a peu de locations en été.
 - Piscine de l'école Tivoli : les travaux débiteront en juillet pour profiter des vacances scolaires.

c) Divers

=====

M. MANCINO présente le sujet :

1) Concernant les derniers travaux à la place des Ormeaux :

- Les travaux sur la dalle ont été réalisés.
- Les dossiers des bancs sont en cours de pose.
- Le bétonnage de la rampe d'accès au salon de coiffure est terminé. La pose d'une barrière est prévue.
- Les travaux de pose de l'ancienne fontaine devraient avoir lieu prochainement.

2) Un commissaire signale que les deux miroirs situés au chemin des Vignes sont recouverts de peinture. Il conviendrait de les nettoyer pour éviter un éventuel accident. Il est rappelé que l'entretien des miroirs doit être assuré par les propriétaires.

3) Un commissaire demande des nouvelles du traçage de la zone bleue du Petit-Lancy. M. Renevey indique que la Commune est prête et qu'il faut maintenant lancer l'enquête publique, ce qui dépend du Département. Les travaux auraient pu commencer en septembre mais il est difficile de dire aujourd'hui si le planning sera tenu ou si les travaux débiteront avec un ou deux mois de retard.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. VINCENT : une question au Conseil administratif. J'ai vu dans la Tribune de Genève que le projet des Cherpines avance, que le nombre de places de parking sera fortement limité et que Confignon s'oppose à un accès entre les Cherpines et la route de Chancy.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

Cela veut dire qu'un bon nombre des habitants des Cherpines devra se parquer ailleurs et donc un peu sur Grand-Lancy et que l'accès à la route de Chancy étant clos, il ne restera que la route de Base pour atteindre les Cherpines.

Je voulais juste savoir si vous étiez en contact avec les deux municipalités pour dialoguer et voir quel impact cela aura sur les autres communes.

M. PERRENOUD : le 24 mai dernier, un concert a eu lieu à la Villa Bernasconi auquel toute la population était invitée. Dans la foule, il y avait des enfants et un artiste a commencé son show et s'est déshabillé, a enlevé son pantalon. Quelques enfants ont été choqués. J'aimerais savoir comment ces artistes sont choisis et deuxièmement s'ils sont rétribués quand ils font ce genre de plaisanterie. Je trouve scandaleux que ce genre de personnes fasse cela devant les enfants.

M. MATHIEU : j'ai une proposition. Je demande que les procès-verbalistes fassent tous un résumé de leurs rapports et on appellerait cela les feuilles vertes.

Mme PENTZKE : je propose que, quand il s'agit de procès-verbal comme celui que je viens de faire pour la Commission de l'environnement, quand il s'agit uniquement d'informations, les sujets n'étant pas des sujets captant l'attention des commissaires, ces rapports soient envoyés par voie électronique à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cela permettrait de gagner pas mal de temps lors de la préparation de ce procès-verbal.

M. BONFANTI : je m'adresse au Conseil administratif et j'aimerais savoir où on en est par rapport à la place du 1^{er}-Août. Il me semble que cela fait pas mal de temps que cette place est un no man's land, j'aimerais savoir si on va bientôt pouvoir envisager de l'aménager autrement pour recevoir la population et voir si ce tronçon est totalement fermé ou pas, voir si on enlève les feux ou pas, si quelque chose va se faire dans les prochains mois.

M. PROGIN : suite à la déclaration de Mme PENTZKE, je comprends mieux la teneur de son rapport que la manière dont il a été rédigé. Toutefois je pense qu'il serait plus opportun que le Bureau revienne sur la discussion qu'il a déjà eue sur la manière de tenir ces rapports, fussent-ils d'informations, et la concision de ces derniers.

M. BAERTSCHI : M. VINCENT, nous n'avons aucun contact avec les deux communes précitées. C'est donc avec plaisir que nous accueillons votre demande et les contacts qui vont se faire.

M. RENEVEY : concernant la place du 1^{er}-Août, comme je l'avais déjà dit en commission, le Département semble d'accord avec le Conseil municipal, à savoir de maintenir le statu quo actuel. Ce n'est pas encore entériné officiellement mais c'est en bonne voie. Le projet avance aussi au niveau de l'administration. Il devrait être présenté dans un premier temps au Conseil administratif et devrait faire à la rentrée prochaine l'objet d'une présentation devant la Commission des travaux.

16) ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PROGIN : le groupe PDC a le plaisir de présenter Mme Nathalie VERGAIN à cette fonction.

Proposition acceptée par acclamation.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

* * * * *

M. LANCE : c'est le moment tant redouté de prendre congé de Mme Louise REY, qui a décidé de cesser son engagement de Conseillère municipale aujourd'hui après 10 ans de participation active au sein de cet hémicycle.

Mme REY est entrée en fonction en octobre 2003, en remplacement de Mme Patricia SOLIOZ et elle a siégé depuis cette date à la Commission de l'administration jusqu'à ce jour, à la Commission des affaires sociales de 2003 à 2010, à la Commission des finances de 2010 à ce jour, à la Commission des sports de 2007 à 2013, elle a présidé cette commission de 2012 à ce jour, elle a été membre du Bureau à sept reprises et elle a été vice-Présidente du Conseil municipal à deux reprises. Elle a également été représentante du Conseil municipal au Terrain d'aventures de Lancy-Voirets de 2007 à 2010.

En prenant connaissance de cet impressionnant parcours, je me dis que j'avais eu raison lorsque je l'avais sollicitée en 2002 pour une candidature sur la liste PDC pour l'élection au Conseil municipal en mars 2003. Je me rappelle encore le jour où tu m'avais demandé, Louise, de venir chez toi pour convaincre ton mari de cette candidature.

Louise a été une Conseillère assidue et appréciée en entretenant des relations cordiales avec tous ses collègues du Conseil municipal, ainsi qu'avec les collaboratrices et collaborateurs de l'administration, même si parfois elle disait franchement ce qu'elle pensait sur le comportement de certains Conseillers municipaux. Elle savait les écouter mais parfois elle leur tirait les vers du nez, comme on dit vulgairement, pour en savoir plus.

Au fil de son mandat, Louise a toujours été attentive aux deniers des contribuables, aux personnes les plus défavorisées de notre société et, surtout, n'a jamais supporté l'injustice. Je pense que son départ laissera un vide dans cette enceinte, même si elle n'aimait pas particulièrement s'exprimer en séance plénière.

Un grand merci, Louise, pour ces 10 ans consacrés à la collectivité lancéenne et en signe de reconnaissance, les autorités lancéennes ont le plaisir de t'offrir un petit souvenir.

Mme REY : merci beaucoup. Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de patience. Je vous dis aimez-vous et respectez-vous les uns les autres ! Je crois que la chose la plus importante, c'est celle-là. Sachez que la politique, il n'y a rien de plus éphémère, car ce sera tous les cinq ans un coup de balai. Donc, ne vous prenez pas trop au sérieux, pensez à nous, les contribuables de cette commune, épargnez-nous beaucoup de frais, sinon nous viendrons rouspéter dans les tribunes. Au plaisir de vous revoir toutes et tous.

L'assemblée applaudit.

17) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME CORINNE GACHET CREFFIELD (PDC)

M. MARTIGNANO : je vous lis en introduction une lettre que nous avons reçue du Service des votations et élections.

Séance ordinaire du 20 juin 2013

« Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la démission de Madame Louise REY du Conseil municipal, nous vous informons que Madame Corinne GACHET CREFFIELD accepte le mandat de conseillère municipale de la commune de Lancy.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à l'assermentation de Madame Corinne GACHET CREFFIELD lors d'une séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), service de la surveillance des communes (SSCO), de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloia
Adjointe au chef de service »*

Après la lecture de la formule du serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme GACHET CREFFIELD : je le promets.

L'assemblée applaudit.

M. FAVRE : suite à l'arrivée de Mme GACHET CREFFIELD, une nouvelle répartition dans les commissions sera transmise à l'administration afin que les bonnes personnes soient convoquées aux commissions.

M. MARTIGNANO : je vous souhaite une bonne soirée, des bonnes vacances, un bon été et vous dis à bientôt.

La séance est levée à 23h40

La Secrétaire :

Carole ESTOPPEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 20 juin 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.